LE FRONT

Hebdomadaire des étudiants et étudiantes de l'Université de Moncton en Acadie

Vol. 18, No. 18 — Le lundi 15 février 1982

Élection
Le jeudi 18 février 1982

— Secrétaire Général(e)

— Directeur(trice) aux affaires académiques

— Directeur(trice) aux affaires administratives

Éditorial

Le mouvement étudiant polonais

page 4

Caravane ——— s'en vient le 3, 4 et 5 mars

page 13

COOP ÉTUDIANTE

Réunion de fondation mardi 2 mars à 19h00 au local R-221 des Sciences et Génie

Invitation aux membres actifs, membres auxiliaires et non-membres!

SOMMAIRE

Politique étudiante	3
Éditorial	4
Coop	5
Page libre	8
Section culturelle	9
Santé et société	11
International	12
Entre autres	14
Sports et loisirs	15
Kacho	16

Sondage...

Pouponnière de 0 à 3 ans



POLITIQUE ETUDIANTE

Brenda Côté candidate au poste de Secrétaire Générale

Continuité à la F.E.U.M.

Voilà mon mot d'ordre principal pendant les élections pour/au postes à l'exécutif de la F.E.U.M.

En effet, j'ai décidé de me présenter à nouveau pour un autre mandat. Plusieurs d'entre vous direz peut-être que je suis folle de le faire étant donné les récents événements qui ont surgit à la F.E.U.M. Mais c'est une des raisons qui m'incite à me présenter. Depuis quelques mois, en parle de faiblesses à la F.E.U.M. et ce à plusieurs niveaux: constitution, finances, participation...

Toutefois, ce n'est pas seulement par des critiques qu'on pourra changer ces faiblesses, c'est plutôt par une implication directe et active. Cependant, on ne doit quand même pas nier le fait qu'il y eut des choses positives de réalisées à la F.E.U.M. cette année. Entre autres, on a vu que la F.E.U.M. a maintenu des relations étroites avec les autres universités canadiennes et plus spécifiquement celles des provinces atlantiques. Ceci nous a permis d'être au courant des politiques gouvernementales ou autres à l'avance. Et en retour, à l'U. de M., ces informations ont été transmises à la population étudiante par l'entremise des média étudiants. La F.E.U.M. a également entravaillé la constitution afin d'avoir une structure plus efficace et la liste continue...

Tout ceci ne peut que m'encourager à travailler encore plus pour la masse étudiante.

Toutefois mon programme ne se limite seulement sur les politiques positives réalisées par la F.E.U.M. pour l'année 1981-82. En plus de vouloir être là pour essayer de corriger les faiblesses qui puissent exister et d'assurer une continuité, mon programme va plus loin. Bien que la continuité est un aspect positif et même un changement à la F.E.U.M., je considère que le mouvement étudiant doit jouer un rôle plus avant-gardiste à l'U. de M.

Il est évident que l'éducation post-secondaire est remise en question à l'heure actuelle par nos représentants gouvernementaux. Les étudiants de l'U. de M. ne sont pas exclus de la présente crise: prêts-bourses non indexés au coût de la vie, programme de création d'emplois coupé de près de 50 %pour l'année 1982, frais de scolarité qui augmentent, services et coupures dans les services...

Et si on regarde au niveau local comme tel, on s'aperçoit que ce n'est guère mieux. Notre semaine si on ne fait pas de pression, les femmes de la résidence subissent des discriminations face à des droits fondamentaux, notre fameux projet CKUM-MF qui n'est pas appuyé encore par l'université.

Alors ceci dit, il importe que nous ayons un mouvement étudiant fort et bien coordonnée avec des actions concrètes. Évidemment, le tout ne se fera pas du jour au lendemain mais avec une bonne équipe à la F.E.U.M., une bonne distribution des tâches et la prise en main de l'aspect financier par une bonne coordination, un tel programme peut être réussit. Je vais élaborer plus sur mon programme dans un pamphlet qui sera distribué cette semaine. De plus, je ferai une tournée des facultés, conseils étudiants, classes... pour vous expliquer plus en détails mon programme, et je répondrai à vos questions ainsi qu'entendre vos commentaires et suggestions.

Pour terminer, je vous encourage fortement de voter lors des élections afin que les résultats soient réellement une représentation de la population étudiante. De plus, je vous qui constituez les membres de la F.E.U.M. alors profitez-en de l'occasion pour démontrer votre intérêt face à vos représentants de la F.E.U.M.

Et finalement, je demande votre confiance le 18 février!

Merci
Brenda

Mehdi Attia candidat aux affaires administratives

Les affaires administratives?



C'est un des postes vitaux de toute organisation étudiante. Le rôle de Directeur ne doit pas se limiter à regarder dans les livres ou à vérifier les dépenses. Le poste en lui-même est beaucoup plus que cela.

Je ne vais pas redéfinir les tâches du Directeur aux affaires administratives ni essayer de redire les mêmes choses que d'habitude. Il est normal que, pour le candidat, cela soit sous-entendu.

Il est utile de noter cependant que les problèmes posés par le déficit de ces dernières années sont grandiç de plus, après ce qui s'est passé dernièrement, il est important de savoir où on en est réellement et aussi aller de l'avant afin d'exercer une gestion des plus efficaces et dans la mesure du possible sans failles. Il faut dire qu'un grand pas a été franchi dans ce sens (après les dernières décisions prises). Il faut aussi essayer de profiter des expériences du passé, donc de ne pas retomber dans les mêmes erreurs.

Pour cela, il faudrait être vigilant, voir quelles sont réellement nos possibilités et agir en conséquence. Il faut donc planifier les dépenses à la lumière de nos besoins réels, dresser un plan pour l'année à venir et un projet de planification à long terme qui sera utile et par conséquent facilitera la tâche de ceux qui viendront par la suite.

Je suis conscient que la tâche qui m'attend (au cas où je suis élu) est difficile et prendra beaucoup de temps mais l'expérience étant très enrichissante, jepensequ'elle mérite d'être vécue. Mes responsabilités cette année au sein de l'AEEUM comme Secrétaire Général et mon expérience comme secrétaire d'assemblée à la F.E.U.M. me poussent à y croire fermement.

Salut
Mehdi Attia

Lettre ouverte

Monsieur Brian T. Newbold
Vice-recteur exécutif
Université de Moncton
Centre universitaire de Moncton

Monsieur Newbold,

Par la présente, nous tenons à vous souligner le fait suivant: étant donné qu'il a été démontré par le Comité d'action pour l'égalité des femmes sur le campus qu'il existe des disparités entre les deux résidences, disparités qui selon nous sont une discrimination inacceptable.

Nous, de l'Association des étudiants en psychologie de l'Université de Moncton, soutenons ce dit Comité dans ses démarches pour faire éliminer les disparités discriminatoires.

En espérant que vous serez sensible à cette situation et que vous passerez à l'action dans les plus brefs délais, nous, sous-signés:

Jean Girard, co-président de l'A.E.P.U.M.
Michel Le Comte, co-président de l'A.E.P.U.M.
Irving Surette, représentant, Ma. Ps.
Linda Fay, représentante, de année B.Ps.
Jeannot Michaud, représentant, 3e année B.Ps.
Allan Rowe, représentant, 2e année B.Ps.
Mario Landry, représentant, 1ère année B.Ps.

Linda Vallée, candidate aux affaires académiques

Pour un enseignement de qualité



moi, Linda Vallée, je tiens à poursuivre et à entamer de nouvelles démarches au secteur académique.

Mon programme électoral se voit très simple. Je ne dénonce pas nécessement les positions prises par l'exécutif sortant et plus particulièrement du dernier directeur aux affaires académiques. Je voudrais un mode orientation se qualifie de la même idéologie sauf peut-être que j'aimerais ouvrir de nouveaux dossiers tel celui des syllabus de cours. Au Centre universitaire de Moncton, il existe dans certains départements des syllabus vieux de plusieurs années et ils ont un besoin urgent d'une révision. Mais pour que celle-ci s'effectue nous devons examiner le problème de plus près. Il y a aussi le fait que les étudiants ont leur mot à dire au sujet de leur évaluation. Ce point est pratiqué dans beaucoup de départements, mais pourquoi pas ailleurs?

O.K., comme vous pouvez le constater les idées sont courtes et précises mais j'imagine l'implication et le temps requis et de plus pour un travail efficace à la F.E.U.M.! Le travail d'équipe (exécutif et C.A.) est un pré-requis et ceci pour tous les secteurs afin d'imposer une restriction à la définition des rôles de base. Je ne dis pas de changer les buts premiers du poste mais une coalition des rôles et une répartition des tâches.

Je viens de vous transmettre les points qui m'ont invité à postuler au poste des affaires académiques et aussi de voter y adhérer avec votre appui. Donc le 18 février, je vous invite à utiliser votre droit de vote même si je n'ai pas d'opposition, j'ai besoin de votre confiance.

Je vous demande de ne pas vous "ficher" de ces élections et jeudi prochain arrêtez-vous à la table de scrutin une seconde pour me dire si oui ou non, vous désirez que je sois une de vos représentantes à la F.E.U.M.

Par ceci mon message est lancé et pour plus d'explications, au cours de cette semaine j'irai vous rencontrer dans vos facultés ou dans vos cours. Vous aurez la chance d'examiner de plus près mon programme détaillé lors de ma cabale. Et n'oubliez pas mon nom cette semaine pour l'inscrire sur votre bulletin de vote.

Linda Vallée

Les pancartes sont affichées, la cabale est maintenant commencée. Dans une semaine la F.E.U.M. connaîtra son nouvel exécutif et débutera un automne dans l'exécutif et débutera un automne dans l'exécutif et débutera un automne dans l'

Sondage...

Tu travailles à l'Université, ou tu est étudiant(e)...
Tu as un/des enfant(s) entre 0-3 ans, ou tu prévois en avoir d'ici trois ans...
Tu cherches des gens sérieux et compétents pour s'en occuper...
Tu serais intéressé(e) par une pouponnière sur le campus en septembre 1982...
ALORS...



Comme parent(s), vous êtes invités à répondre au questionnaire qui suit, et à nous le faire parvenir d'ici le 18 février.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec nous:

P.M.: Hélène 389-3324
Soirée: Gilles 389-8592

Merci à l'avance pour votre collaboration.

Pouponnière 0 - 3 ans

Questionnaire

Date: _____

Nom: _____

Adresse: _____
_____

Téléphone: _____

Occupation: _____

1. Auriez-vous, présentement, un/des enfant(s) entre 0-3 ans à votre charge? Oui ___ Non ___

2. Prévoyez-vous avoir un enfant d'ici trois ans?
Oui___ Non ___

3. Faites-vous garder votre/vos enfant(s) régulièrement?
Oui ___ Non ___

4. Si oui, quel mode de garde utilisez-vous présentement?
Garde à domicile _____
Garde dans une autre famille _____
Pouponnière _____
Garderie _____

5. Combien d'heures par jour? _____

6. Combien de jours par semaine? _____

7. Pour quelle(s) raison(s) faites-vous garder votre/vos enfant(s)?
Travail _____
Études _____
Loisirs _____
Développement de l'enfant _____
Autre (spécifiez) _____

8. Êtes-vous satisfaits de ce mode de garde?
Oui ___ Non ___

9. Pourquoi? _____
_____

10. Si une pouponnière 0-3 ans s'organisait sur le campus universitaire en septembre 1982, y inscririez-vous votre/ vos enfant(s)?
Oui ___Non ___

11. Si non, pourquoi?
_____
_____

12. Si oui, indiquez le nombre d'enfants:
Indiquez l'âge de chaque enfant:

Indiquez les jours de la semaine pour chaque enfant:

L M M J V

1er enfant: _____
2ème enfant: _____

Encerclez les heures d'arrivée et de départ pour chaque enfant:
1er enfant: 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18
2ème enfant: 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18

Indiquez le montant d'argent maximum par enfant que vous accepteriez de payer:
Pour toute la journée $8.00 $9.00 $10.00
Pour une demi-journée $4.00 $5.00

13. Accepteriez-vous de participer au projet de la mise sur pied de la pouponnière?
Oui___ Non___

14. À quel moment de la semaine seriez-vous disponible pour une rencontre (jour, heure)

Veuillez faire parvenir ce questionnaire complété à:
Claire Cronier. Associée de recherche
École de nutrition et d'études familiales
Université de Moncton

Vous pouvez utiliser le courrier interne, ou venir le déposer au secrétariat de l'école de nutrition et d'études familiales.

Procédures

Le président d'élection soumet une ébauche de procédures d'élection concernant les élections au conseil exécutif de la Fédération des Étudiants de l'Université de Moncton.

A) Les procédures ont rapport à l'élection du secrétaire général, du directeur aux affaires académiques et du directeur aux affaires administratives.

1. L'élection est sous la présidence du président d'élection, qui est élu par le conseil d'administration de la Fédération des Étudiants de l'Université de Moncton lors d'une réunion formelle dudit conseil.
2. Après l'annonce de la date des élections, il doit s'écouler une période de deux semaines pour recevoir les mises en candidature. Tous les étudiants désirant se porter candidat à l'un ou l'autre des postes électifs doivent faire parvenir leur bulletin de candidature signé par au moins cinq étudiants de leur catégorie, à l'un des coprésidents d'élection en deça de la date fixée.
3. Après la date prévue pour la réception des mises en candidature, il existe une période d'une semaine pour permettre à chaque candidat de présenter son programme.
4. Tout étudiant inscrit à temps plein au Centre universitaire de Moncton est éligible à se présenter aux postes. Le mandat est d'une durée de une (1) année universitaire.
5. Le jour de l'élection, la votation a lieu entre 8h30 et 16h30. Les bureaux de votation sont établis dans chaque édifice académique de l'université et ils sont sous la responsabilité de deux (2) représentants de chaque faculté choisis par le président d'élection et le président de la faculté.
6. Les noms des candidats sont placés sur le bulletin de vote, en ordre alphabétique en tenant compte de la fonction à remplir et de la catégorie d'étudiants éligibles à voter. Chaque votant indique son choix en inscrivant un X ou un crochet (✓) dans l'espace placé en face du candidat concerné. Toute marque visant à

AJOURNEMENT

La réunion générale du 10 février a été ajournée au mardi, 16 février à 19h00 au local 206 A.

Il reste à l'ordre du jour

— Amendements à la constitution

— Rapport de CKUM-MF

— Levée de l'assemblée

Brenda Côté
Secrétaire Général

d'élection

violer l'anonymat du vote annule le bulletin. La forme du bulletin est, mutatis mutandis, la suivante, mais l'on pourra préparer un bulletin pour chaque catégorie de votants si on le juge nécessaire.

7. À la fermeture des bureaux de votation, les boîtes de scrutins sont scellées et apportées à l'endroit désigné par le président d'élection. Les votes sont comptés en présence du président d'élection et des représentants de chaque candidat. Le résultat du vote est communiqué par le président d'élection qui avise par la suite le secrétaire général de la F.E.U.M. des candidats élus.
8) Dans le cas d'égalité des voix, on détermine l'élu ou les élus par un tirage au sort. On dépose dans un récipient des billets sur chacun desquels est écrit le nom de chaque candidat ayant recueilli le même nombre de votes qu'un ou plusieurs adversaires pour un poste donné. Le président d'élection, en présence des représentants des candidats, tire au sort un ou deux billets, selon le nombre de postes à combler, et le candidat dont le nom apparaît sur le billet tiré est déclaré élu. Si deux postes sont à combler, la même procédure s'applique dans les deux cas. Si il y a 40% d'abstention ou d'anulation des votes reçus, l'élection sera annulée

B) Il faut prendre en considération que plusieurs points peuvent avoir été omis et ce, de façon volontaire de ma part. Les procédures ci-haut mentionnées ne sont qu'un infrastructure pour permettre à l'élection en cours de pouvoir se compléter. Comme tous le savent, la nouvelle constitution de la F.E.U.M. propose des changements assez importants et ce de façon structurelle et organisationnelle. Si ces changements sont acceptés par l'assemblée générale, je m'engage à réécrire les procédures qui seront adaptées à la Nouvelle Fédération des Étudiants de l'Université de Moncton.

Jean Godin
Président d'élection '82

EDITORIAL

Le mouvement étudiant polonais

L'état de désespoir du peuple polonais n'est plus à démontrer. Les affrontements sanglants entre la population et les militaires ont dépassé le stade de simples indicateurs d'un malaise social pour signifier des signes d'un état d'oppression au détriment de la masse populaire.

Disons d'abord que la Pologne a été à plusieurs reprises la scène de luttes intenses entre la population et l'état, état qui a toujours voulu enlever les droits les plus fondamentaux à cette même population. Cependant, à travers ces luttes ont surgi différents mouvements d'opposition menés tour à tour par les ouvriers et les étudiants.

Entre 1968 et 1976 ces mouvements quoique sporadiques ont mené un combat féroce contre le régime en place. Mais ce n'est qu'après 1976 que les ouvriers et les étudiants ont réalisé que c'est en s'unissant qu'ils réussiront à mener à terme leurs revendications. C'est alors qu'on considéra la création de syndicats indépendants comme étant la meilleure solution pour continer la lutte contre le régime.

Le tout se concrétisa avec la formation de syndicats indépendants, soit Solidarité pour les ouvriers et le NZS chez les étudiants.

Cette coalition entre ouvriers et étudiants est des plus significatives car elle nous indique qu'il y a de grandes similarités entre ces deux groupes et ce tant au niveau de la nature des revendications que dans la forme des luttes.

* * * *

La situation polonaise est assez particulière en ce sens que les revendications sont menées contre un pseudo-état socialiste. Il faut dire que la Pologne est loin d'être considérée comme étant socialiste dans le sens marxiste du terme. Et ceci se vérifie de façon concrète.

D'un côté les politiques économiques du pays sont orientées vers la recherche du profit (81% des fonds d'investissement vont vers les produits d'exportation), tandis que le secteur tertiaire est presque totalement ignoré (les services médicaux sont d'une extrême rareté).

D'un autre côté, l'appareil politique ne partage pas les problèmes quotidiens de la population d'une part, parce qu'il est le seul à pouvoir bénéficier des investissements faits par l'étranger et d'autre part, il jouit decertains privilèges qui ne sont pas accessibles à la masse tels les réseaux parallèles pour la vente des biens de consommation. Ainsi, pendant que la ménagère polonaise se lève trois heures plus tôt qu'autre fois pour pouvoir joindre les longues lignes d'attente devant les magasins pour échanger son billet de ratiionnement de nourriture, l'élite politique se permet desluxes presque sans limite.

Notons aussi que le marasme politique et économique de la Pologne est l'exemple par excellence que dénocent à l'heure actuelle des politiciens tels Reagan et Trudeau. Pour ces derniers, le cas polonais démontre que le socialisme n'est pas un système viable et de plus ils imputent tous les problèmes de la Pologne à ce même socialisme, qui soit dit en passant n'en n'est pas un.

Or il faut comprendre que les revendications qui ont été portées par le syndicat indépendant Solidarité se veulent justement une dénonciation d'un système qui possède à la base les caractéristiques du capitalisme.

* * * *

C'est dans ce sens que s'est orienté le mouvement étudiant polonais. Ce dernier a toujours lutter contre la suppression des droits démocratiques et pour l'abolition de l'anti-socialisme qui règne présentement en Pologne. Et, il faut croire que ces étudiants avaient vu juste car autrement pourquoi l'état aurait-il fait dissoudre, sans aucune raison apparente, le syndicat étudiant NZS.

Le mouvement étudiant avait, avant l'imposition de la loi martiale, obtenu de nombreux gains, notamment celui d'avoir fait reconnaître aux yeux de l'état une union indépendante étudiante. Mais, les accords entre étudiants et l'état furent vite oubliés et ce manque de respect de la part du gouvernement entraina une nouvelle grève chez les étudiants qui débuta en octobre 1981.

Toutefois le NZS persista dans la lutte et germait en lui, avant la loi martiale, des projets qui auraient pu servir d'exemples aux étudiants de toutes les nations. Les étudiants cherchaient un plus grand contrôle dans le domaine de l'éducation post-secondaire. Ils voulaient avoir leur mot à dire dans l'élection des recteurs et des chefs de département et ils parlaient d'instaurer un réseau universitaire qui soit financé par les ouvriers afin que les universités appartiennent vraiment aux ouvriers. Et c'est pour ces raisons qu'on cherche à opprimer le mouvement étudiant?

Terminons en disant qu'il faut prendre exemple sur les étudiants polonais. Ils ont démontré, d'une part, qu'une collaboration peut et doit exister entre étudiants et ouvriers et que, d'autre part, qu'en tant qu'étudiant on se doit de prendre part à la société qui nous entoure, la dénoncer si elle nous opprime, la remédier si elle fait défaut.

Donc, le choix de supporter ou non le mouvement étudiant polonais ne se pose pas. Tout étudiant qui croit dans les droits fondamentaux de l'individu soutient malgré lui la raison d'être du NZS.

Cyrille Godin

LE FRONT

Le journal LE FRONT est l'hebdomadaire des étudiant(es) de l'Université de l'Acadie à Moncton publié par le F.E.U.M. Il est situé au 139, rue Massey, Moncton, N.-B. E1A 3E9 et notre numéro de téléphone est (506)858-4486 (4484 pour les interurbains).

LE FRONT veut être à l'avant-garde de la collectivité étudiante tout en couvrant les multiples intérêts particuliers des étudiant(es). Les opinions émises dans LE FRONT ne sont pas nécessairement celle de la Rédaction ou de le F.E.U.M.

Les articles, opinions, commentaires et autres qui parviennent au FRONT doivent être écrits proprement à double interligne, sinon dactylographiés. Les auteurs doivent indiquer leur nom et numéro de téléphone afin que la rédaction puisse les contacter, si besoin il y a. Le droit à l'anonymat sera respecté si les auteurs en font la demande.

La rédaction se réserve le droit de retenir les articles, opinions, commentaires et autres qui: 1) ne répondent pas aux critères mentionnés plus haut; 2) démontrent des idées à tendance nettement discriminatoire, c.à.d. sans idéomat, envers les deux sexes (homme ou femme), les minorités (ethniques et autres) ou les groupes défavorisés (personnes handicapées, personnes à faible revenus, etc...)

ÉQUIPE DU JOURNAL

Directeur Cyrille Godin
Rédactrice Carole Marchand
Distributeur Serge Comeau
Photocomposition Aline Gaudet
Responsable du montage Raymonde Arseneau
Responsable de la correction Gisèle Collette
Responsable du sport et loisirs Eric Fournier
Photographe Francine Roy, Jean-Guy Savoie

Mise en page Rose-Marie Godin, Rodrigue Hébert

Correcteurs(trices) Aline Robichaud, Vivianne Roy, France Carrier, **Diane Duplessis**

COOP-ETUDIANTE

ASSEMBLEE DE FONDATION

Le mardi 2 mars prochain, c'est la RÉUNION DE FONDATION DE LA COOP ÉTUDIANTE. On y votera les règlements internes et on procédera aux élections du Conseil d'Administration.

C'EST IMPORTANT QUE TU Y SOIS POUR METTRE TON MOT.

Prend bien note qu'il y a neuf (9) postes sur le Conseil d'Administration:

(1) Président(e)
(1) Vice-président(e) interne
(1) Vice-président(e) à l'éducation
(1) Secrétaire
(1) Trésorier(e)
(1) Responsable des affaires extérieures
(3) Représentant(e)s des comités et des travailleurs(euses) bénévoles (volontaires)

Prend un moment pour y penser, cela te concerne! Tu retrouveras toute l'information en lisant attentivement les règlements qui suivent. Lors de la RÉUNION DE FONDATION, TU POURRAS VENIR EN PROPOSER D'AUTRES, EN MODIFIER, OU ENFIN, EN ADOPTER TEL QUEL, c'est ta responsabilité!

À LA COOP, ON VEUT SE DONNER DES RÈGLEMENTS EFFICACES POUR AVOIR UN FONCTIONNEMENT ADÉQUAT!

CHAPITRE 1

Dispositions générales:

Définitions: Dans les présents règlements, les termes suivants désignent:

A) La Coopérative: La Coopérative Acadienne des étudiants de l'Université de Moncton limitée.
B) La Loi: La loi sur les associations coopératives du N.-B. constituée en vertu du chapitre C-22.1.
C) Les Règlements d'Application: Le Règlement 79-44 de la loi des coopératives du Nouveau-Brunswick.
D) L'étudiante ou l'étudiant: L'étudiante ou l'étudiant à temps plein ou a l'éducation permanente.
E) Le Conseil (C.A.): Le conseil d'administration.

ARTICLE 1... DÉCLARATION D'ASSOCIATION

La présente coopérative a été formée le **23 novembre 1981** en vertu de la loi sur les associations coopératives du Nouveau-Brunswick.

ARTICLE 2... NOM

A) Le nom de l'association est: La Coopérative Acadienne des Étudiants de l'Université de Moncton Ltée.
B) Les abréviations: C.A.E.U.M. ou Coop étudiante sont employées pour désigner la coopérative acadienne des étudiants de l'Université de Moncton Ltée.

ARTICLE 3... SIÈGE SOCIAL

Le siège social est situé au Centre universitaire de Moncton, à l'édifice Taillon.

ARTICLE 4... BUTS

La Coopérative est formée pour les fins suivantes:

A) But Éducatifs:
1. Développer un esprit coopératif et favoriser une prise de conscience des mécanismes économiques, sociaux et écologiques (recyclage) dans le milieu coopératif.
2. Créer un lieu d'information, d'échange créatif et social par le biais des activités reliées.
3. Promouvoir les connaissances des principes d'une coopérative et permettre à l'étudiant d'acquérir de l'expérience dans ce domaine.

B) Buts Économiques:
Produire, transformer, acheter, vendre, entreposer, fournir et faire circuler en général tous produits scolaire, intellectuel, alimentaire, artisanal (artisanat local) et tout autres biens et services qui répondraient aux besoins des membres.

ARTICLE 5 ... ANNÉE FISCALE

L'année fiscale de la coopérative commence le 1 janvier pour se terminer le 31 décembre de l'année suivante.

CHAPITRE 2

Éligibilité:

ARTICLE 6... MEMBRES ACTIFS

Pour être considéré membre actif de la coopérative, il faut:

A) Être étudiant, étudiante à temps plein ou à l'éducation permanente.
B) Signer une demande d'adhésion conformément à l'article 22 de la loi.
C) Souscrire et payer la cotitation annuelle.
D) S'engager à respecter les règlements de l'association.
E) Travailler deux (2) heures par mois à la coopérative à l'intérieur d'un comité (Voir Chapitre 6).

ARTICLE 7... MEMBRES AUXILIAIRES

Tout membre du personnel de l'Université de Moncton et toute autre personne peuvent devenir membres auxiliaires selon les modalités énoncées à l'article 6 B), C), D) et E).

ARTICLE 8...

Les membres auxiliaires ont les mêmes droits et privilèges que les membres actifs, mais ils n'ont pas le droit de vote ni le droit de faire une proposition ou d'en appuyer une lors d'une assemblée et ne peuvent siéger au conseil d'administration. Cependant ils ou elles ont le droit de parole lors des assemblées générales (annuelle ou spéciale).

CHAPITRE 3

Capital social:

ARTICLE 9... COTISATION

A) Pour devenir membre actif, toute personne doit souscrire et payer une cotisation annuelle d'une valeur de cinq (5) dollars.
B) Pour devenir membre auxiliaire, toute personne doit souscrire et payer une cotisation annuelle d'une valeur de huit (8) dollars.

ARTICLE 10... MODE DE PAIEMENT

Les cotisations devront être payées comptant.

ARTICLE 11... REMBOURSEMENT

Toute demande de remboursement doit se faire par écrit au conseil d'administration sous réserve de l'article 27 (1) de la loi sur les associations coopératives.

Chapitre 4

Assemblée générale:

ARTICLE 12... AVIS DE CONVOCATION

A) L'avis de convocation est donné par le secrétaire du conseil d'administration.
B) Cet avis doit être annoncé sur les principaux babillards de chaque faculté de l'université, dans le journal étudiant (Le FRONT), à la radio étudiante CKUM, dans les autres média extérieurs au campus,si jugé nécessaire,et à l'intérieur du local de la Coopérative pendant les dix (10) jours précédant l'assemblée.
C) Une assemblée extraordinaire des membres peut être convoquée en tout temps par le conseil d'administration lorsque vingt-cinq (25) membres ou 8 pour cent des membres, lequel est le moindre, présente une demande au conseil d'administration.

ARTICLE 13... VOTE

A) Seuls les membres actifs ont le droit de vote à l'assemblée générale.
B) Le vote est pris à main levée, à moins qu'il n'en soit décidé autrement par le président d'assemblée à la demande d'au moins un cinquième (1/5) des membres présents.
C) Dix (10) membres ou huit (8) pour cent des membres, lequel nombre est le plus grand, constitue le quorum pour la tenue d'une assemblée générale (annuelle ou spéciale).
D) Tout amendement aux règlements, comme toute adoption de règlements, doivent être acceptés à la majorité du deux-tiers des votes de l'assemblée. (Voir chapitre 9)

ARTICLE 14 ... ASSEMBLÉE ANNUELLE

A) L'assemblée annuelle doit avoir lieu au plus tard quatre (4) mois après la fin de l'année fiscale.
B) Un rapport annuel devra y être présenté et devra comporter un rapport financier et un bilan social des activités de la coopérative.
C) La coopérative, à chaque assemblée annuelle, nomme un(e) vérificateur(trice) visé à l'article 38 de la loi.
D) L'assemblée générale décide de la répartition des trop-perçus annuels; le conseil d'administration devra toutefois apporter des recommandations quant à cette décision.
E) En cas d'exercice déficitaire, le conseil doit fournir à l'assemblée générale les explications concernant le déficit et lui soumettre toutes propositions jugées nécessaires pour assurer le redressement financier de la coopérative.

ARTICLE 15...

L'assemblée doit suivre la procédure suivante pour élire les administrateurs(trices):

A) L'assemblée nomme un(e) président(e) d'élection, un(e) secrétaire et deux scrutateurs(trices) choisis par les personnes présentes à l'assemblée, lesquels, après avoir accepté d'agir en cette qualité, n'ont pas le droit de vote et ne peuvent être mis en nomination.
B) Le(la) président(e) d'élection donne lecture des noms des administrateurs(trices) sortant(es), ainsi que des sièges vacants par démission ou décès, s'il y a lieu.
C) Le(la) président(e) informe alors l'assemblée des points suivants:
1. Les administrateurs(trices) sortant(es) sont rééligibles.
2. L'assemblée peut mettre en nomination autant de candidats qu'elle le désire.
D) Les mises en nomination sont closes sur une proposition dûment appuyée et non contestée à l'assemblée.
E) Le(la) président(e) s'assure que chaque candidat(e) accepte d'être mis en candidature à l'élection. Tout refus de présenter élimine automatiquement le(la) candidat(e).
F) Après cette élimination, s'il y a plus de candidats(es) que de sièges vacants, il y a élection. Par contre, si le nombre de candidats(es) mis en nomination est égal ou inférieur au nombre de sièges vacants, les candidats(es) sont élus par acclamation.
G) S'il y a élection, elle a lieu au vote secret, qui consiste à distribuer un bulletin à chaque membre qui inscrit les candidats(es) de son choix pour un nombre correspondant aux sièges vacants.
H) Les scrutateurs(trices) amassent les bulletins de vote et en font le décompte. Les candidats(es) qui ont accumulé le plus de votes deviennent les élus.
I) Le(la) président(e) nomme les nouveaux élus et donne le résultat du vote.
J) Toute contestation de vote par un(e) candidat(e) doit être présentée par écrit au (à la) président(e),

d'élection dans la semaine (7 jours) qui suit le vote. Le comité d'élection étudie la contestation: sa décision est finale et irrévocable. Les bulletins sont détruits par les scrutateurs(trices) une semaine après le vote.

K) Toute décision du(de la) président(e) quant à la procédure oblige l'assemblée, à moins que cette dernière en appelle par un vote majoritaire.

Chapitre 5

Conseil d'administration

ARTICLE 16... COMPOSITION

A) La coopérative est dirigée par un conseil d'administration composé de neuf (9) administrateurs(trices) élus lors de l'assemblée générale annuelle.

B) Le gérant est d'office membre du conseil d'administration; il a droit de parole mais n'a pas droit de vote.

C) Lors de sa première réunion, le conseil d'administration choisit parmi les administrateurs(trices) un(e) président(e), un(e) vice-président(e) interne, un(e) vice-président(e) à l'éducation, un(e) secrétaire, un(e) trésorier(ère) et un(e) responsable des affaires extérieures et trois (3) représentant(es) des comités et des travailleurs(euses) bénévoles (autre que le(la) gérant(e)). Le(la) responsable du journal ou le(la) comptable.)

ARTICLE 17... POUVOIR ET OBLIGATIONS

A) L'assemblée générale, en vertu du présent règlement, délègue au conseil d'administration l'exercice des pouvoirs que lui confère à la coopérative, sauf les pouvoirs visés aux paragraphes d) et k) de l'article 15 de la loi pour l'exercice desquels il faudra une délégation spéciale de l'assemblée.

B) Le conseil d'administration exécute ou fait exécuter les directives et les décisions de l'assemblée qui sont de son ressort.

C) L'administrateur(trice) participe à l'élaboration des politiques générales de l'association et voit à leur réalisation dans les plus brefs délais.

D) Il encourage par toutes les mesures utiles l'éducation coopérative et le recrutement des membres.

E) Le conseil d'administration peut créer des comités pour faciliter le bon fonctionnement de la coopérative. (Voir Chapitre 8)

F) Le conseil d'administration doit rendre compte de son mandat par un rapport annuel.

G) La fonction d'administrateur(trice) est non-rémunérée; toutefois, les dépenses encourues par un administrateur(trice) dans l'exercice de ses fonctions, autorisées par le conseil d'administration, peuvent lui être remboursées.

ARTICLE 18 ... RÉUNIONS

A) Le conseil d'administration se réunit sur convocation orale ou écrite du (de la) président(e), du (de la) vice-président(e) interne ou de deux (2) administrateur(trices).

B) Le conseil doit se réunir au moins dix (10) fois par année.

C) Tout(e) administrateur(trice) s'abstenant de deux (2) réunions consécutives du conseil d'administration sans motif jugé valable peut être démis de ses fonctions.

D) Le quorum est constitué de la majorité des administrateurs(trices) présentes).

ARTICLE 19... DURÉE DU MANDAT

Lors de l'assemblée annuelle, tout(e) administrateur(trice) est élu jusqu'à la prochaine assemblée annuelle. Les administrateurs(trices) sortant(es) peuvent faire renouveler leur mandat lors de la prochaine assemblée annuelle.

ARTICLE 20... FONCTIONS

A) Rôle du (de la) président(e).
1) Il (elle) préside le conseil d'administration.
2) Il (elle) coordonne le travail et voit à l'efficacité des membres du conseil d'administration.
3) En l'absence du trésorier, il (elle) signe les chèques et autres effets de commerce, avec le(la) gérant(e).
4) Il (elle) est d'office membre de tout comité.
5) Il (elle) exerce toute autre fonction assignée par le conseil d'administration.

B) Rôle du (de la) vice-président(e) interne
1) En cas d'absence ou d'incapacité d'agir du (de la) président(e), il (elle) en exerce les fonctions.
2) Il (elle) est responsable de la coordination de tout projet encouragé par le conseil d'administration.
3) Il (elle) exerce toute autre fonction assignée par le conseil d'administration.

C) Rôle du (de la) vice-président(e) à l'éducation
1) Il(elle) est responsable de l'information et de la doctrine coopérative.
2) Il (elle) est responsable des comités d'animation/éducation coopérative, de recrutement et de publicité.
3) Il (elle) est responsable de la recherche en fonction des besoins des membres.
4) Il (elle) exerce toute autre fonction assignée par le conseil d'administration.

D) Rôle du (de la) secrétaire
1) Il (elle) est d'office secrétaire du conseil d'administration.
2) Il (elle) a la garde des archives et des registres visés aux articles 29(5) et 29(6) de la loi.
3) Il (elle) donne les avis de convocation conformément aux articles 14 et 20 des présents règlements.
4) Il (elle) dresse les procès-verbaux et les signe.
5) Il (elle) exerce toute autre fonction assignée par le conseil d'administration.

E) Rôle du (de la) trésorier(ère)
1) Il (elle) est responsable du contrôle de toutes les opérations financières de la coopérative en particulier les entrées et les sorties de fonds.
2) Il (elle) signe les chèques et autres effets de commerce avec le(la) gérant(e).
3) Il (elle) est responsable de l'émission et du remboursement des cotisations des membres.
4) Il (elle) est responsable du comité de financement.
5) Il (elle) doit présenter les états financiers à l'assemblée générale.
6) Il (elle) exerce toute autre fonction assignée par le conseil d'administration.

F) Rôle du (de la) responsable des affaires extérieures
1) Il (elle) est responsable de l'établissement de contacts et de la coopération avec d'autres coopératives ou autres organismes étudiants.
2) Planification à long terme de d'autres services jugés utiles au développement de la coopérative.

ATTENTION!!!

Le 17 février, toute la journée, la COOP ÉTUDIANTE tiendra un kiosque d'information et de ramassage de plats et pots vides et de sacs en papier.

Fais nous le plaisir de venir parler de la COOP avec nous, un instant, à l'entrée de Taillon!

Il n'y a rien de mieux que de prendre soi-même son information et de se faire sa propre idée!!! On sera là!

3) Il (elle) exerce toute autre fonction assignée par le conseil d'administration.

G) Rôle des représentant(es) des comités et des travailleurs(euses) bénévoles
1) Ils (elles) sont les représentant(es) directe(es) des comités et des travailleurs(euses) bénévoles auprès du conseil d'administration.
2) Ils (elles) voient à ce que les recommandations et/ou revendications des comités et des travailleurs (euses) bénévoles soient entendues au conseil d'administration.
3) Ils (elles) exercent toute autre fonction assignée par le conseil d'administration.

Comités et travailleurs(euses) bénévoles et/ou rémunéré(e)s.

ARTICLE 21... COMPOSITION

- Gérant(e)
- Responsable du magasin et des comités (achat - réception - étalage - services)
- Comptable (et comité de gestion)
- Comités de la caisse et de l'entretien

Tout autre comité ou travailleurs(euses) (bénévoles et/ou rémunéré(es)) désignés par le conseil d'administration.

ARTICLE 22 ... FONCTIONS

Les fonctions des comités et des travailleurs(euses) (bénévoles et/ou rémunéré(es)) sont définis par le conseil d'administration.

A) Rôle du (de la) gérant(e)
1) Sous la direction du conseil d'administration, le(la) gérant(e) administre, dirige et contrôle les affaires de la coopérative.
2) Il (elle) a la responsabilité immédiate des biens et meubles de l'association.
3) Il (elle) doit se conformer aux instructions du conseil et lui fournir tous les renseignements que celui-ci peut exiger.
4) Il (elle) a la responsabilité du personnel; il (elle) coordonne et dirige le travail de tous les employés de la coopérative.
5) Il (elle) rédige mensuellement un rapport des opérations financières.
6) Il (elle) signe les chèques et autres effets de commerce.
7) Il (elle) doit voir à maintenir en tout temps avec les comités le meilleur service possible.
8) Il (elle) rédige les rapports demandés et peut être appelé(e) à suggérer de nouvelles méthodes ou procédures pour la bonne marche de la coopérative.
9) Il (elle) communique avec les professeurs de façon à faire le lien entre ce qui est nécessaire pour les cours et ce qui est disponible à la coopérative.
10) Il (elle) accomplit temporairement les tâches d'un comité, d'un(e) travailleur(euse) (bénévole et/ou rémunéré(e)) lorsque nécessaire.
11) Il (elle) prépare ou approuve les bons de commande des stocks et fait les achats avec les comités.
12) La liste des tâches et responsabilités ci-dessus énumérées est sommaire et indicative. Il ne s'agit pas d'une liste complète et détaillée des tâches et responsabilités susceptibles d'être effectuées par un comité ou un(e) travailleur(euse) (bénévole et /ou rémunéré(e)) occupant ce poste.

B) Rôle du (de la) responsable du magasin et des comités (achat-réception-étalage-services)
1) Sous la direction du (de la) gérant(e), il (elle) est responsable du fonctionnement du magasin et de la bonne marche des comités.
2) Il (elle) fait, avec l'aide des comités, l'achat de marchandises pour certains secteurs.
3) A la demande du (de la) gérant(e), il (elle) prépare les rapports jugés nécessaires.
4) Il (elle) est responsable, avec les comités, de la mise en marche des marchandises, de recevoir, vérifier, fixer le prix de vente selon la politique établie, étiqueter et placer la marchandise.
5) Il (elle) fait les réclamations auprès des compagnies sur réception de marchandises défectueuses ou endommagées.
6) Il (elle) est, avec les comités, responsable de la vente, de la consignation et de l'envoi de marchandises.
7) Il (elle) est, avec les comités, responsable de l'inventaire des marchandises.
8) Il (elle) effectue une surveillance constante en vue de la prévention du vol à l'étalage.
9) Il (elle) accomplit temporairement les tâches du caissier(ère).
10) La liste des tâches et responsabilités ci-dessus énumérées est sommaire et indicative. Il ne s'agit pas d'une liste complète et détaillée des tâches et responsabilités susceptibles d'être effectuées par un comité ou un(e) travailleur(euse) (bénévole et /ou rémunéré(e)) occupant ce poste.

C) Rôle du (de la) comptable (et du comité de gestion)
1) Il (elle) tient à jour, avec le comité, la comptabilité de la coopérative; journal des achats, caisse-chèques, caisse-déboursés, journal des petites caisses, grand-livre, journal des salaires, comptes recevables et payables et autres journaux auxiliaires.
2) Il (elle) compare les écritures comptables avec les pièces justificatives.
3) Il (elle) insert toutes les données nécessaires à la préparation et à l'émission de chèques.
4) Il (elle) complète les différentes formules administratives en conformité avec les procédures établies.

Cartes de membres de la COOP
Étudiants et étudiantes (membres actifs) 5.00$
Autres 8.00$
(membres auxiliaires)

P.S. surveillez les kiosques d'information dans les facultés prochainement! et l'ASSEMBLÉE DE FONDATION DE LA COOP ÉTUDIANTE LE MARDI 2 MARS à 7h00

5) Il (elle) communique occasionnellement avec les fournisseurs pour corriger certaines erreurs de facturation.
6) Il (elle) accomplit temporairement les tâches du (de la) caissier(ère).
7) La liste des tâches et responsabilités ci-dessus énumérées est sommaire et indicative. Il ne s'agit pas d'une liste complète et détaillée des tâches et responsabilités susceptibles d'être effectuées par un comité ou un(e) travailleur(euse) (bénévole et/ou rémunéré(e)).

D) Rôle des comités de la caisse et de l'entretien
1) Après avoir demandé au (à la) cliente(e) de présenter sa carte de membre, il (elle) vérifie si le(la) client(e) a fait ses deux heures à l'intérieur d'un comité, vérifie le prix de la marchandise, enregistre la vente sur la caisse, perçoit l'argent et remet la monnaie.
2) Il (elle) fournit sur demande un reçu au (à la) client(e).
3) Il (elle) maintient en bon ordre certains rayons et veille à l'entretien du local.
4) Il (elle) avise le(la) gérant(e) ou le(la) responsable du magasin des articles à commander selon les demandes des client(es).
5) Il (elle) renseigne au comptoir ou par téléphone les client(es).
6) Il (elle) participe à la prime d'inventaire.
7) Il (elle) effectue une surveillance constante en vue de la prévention du vol à l'étalage.
8) La liste des tâches et responsabilités ci-dessus énumérées est sommaire et indicative. Il ne s'agit pas d'une liste complète et détaillée des tâches et responsabilités susceptibles d'être effectuées par un comité ou un(e) travailleur(euse) (bénévole et/ou rémunérée).

ARTICLE 23... EMBAUCHE DES TRAVAILLEURS (EUSES) RÉMUNÉRÉ(E)S

A) Les critères d'embauche sont établis par le conseil d'administration.

B) La sélection et l'engagement sont effectués par le conseil d'administration.

ARTICLE 24... CONTRAT DE TRAVAIL DES TRAVAILLEURS(EUSES) RÉMUNÉRÉ(E)S

Le conseil d'administration doit négocier un contrat de travail avec les travailleurs(euses) rémunéré(e)s ou leurs représentants(es).

CHAPITRE 7

Ristourne:

ARTICLE 25... TROP-PERCUS ET EXCÉDENTS

A) Les trop-perçus d'opérations ne peuvent être distribués aux membres sous forme de RISTOURNE individuelle.

B) Les trop-perçus seront versés au fonds de réserve dans une proportion d'au moins 10%. l'excédent devant être effectué à une diminution des prix durant les exercices suivants ou utilisé à d'autres fins selon les recommandations du conseil d'administration et jugées utiles par l'assemblée générale.

C) Lorsqu'il y a déficit consolidé, le montant total de l'excédent d'opérations est versé à la réserve générale.

CHAPITRE 8

Plaintes et suggestions:

ARTICLE 26... PLAINTES

Toutes plaintes au sujet des transactions de la coopérative ou sur la conduite de ses employés doivent être transmises par écrit au (à la) président(e) du conseil d'administration et signées par le(la) plaignant(e) et/ou par tout(e)s autre(s) personne(s) en sa faveur.

ARTICLE 27... SUGGESTIONS

Les membres peuvent faire par écrit au conseil d'administration les suggestions qu'ils jugent de nature à favoriser les intérêts de l'association.

CHAPITRE 9

Amendements:

ARTICLE 28... AMENDEMENTS INTERIMAIRES

Entre les assemblées générales, le conseil d'administration a le pouvoir d'adopter de nouveaux règlements ainsi que de modifier ou de suspendre des règlements existants. Les règlements ainsi adoptés, modifiés ou suspendus (à la majorité du deux-tiers (2/3)) ont force de règlement jusqu'à l'assemblée générale (annuelle ou spéciale) suivante alors que les règles décrites à l'article 29 doivent être suivies pour ratifier ou rejeter ces amendements intérimaires. Une modification rejetée par l'assemblée générale ne peut être réintroduite par la présente règle.

ARTICLE 29... AMENDEMENTS PERMANENTS

Le conseil d'administration peut soumettre un projet d'amendement aux règlements de l'association lors de toute assemblée (annuelle ou spéciale). Un membre peut aussi soumettre un projet d'amendement aux règlements pourvu qu'il en ait donné avis au conseil d'administration au moins dix-sept (17) jours avant l'assemblée générale (annuelle ou spéciale). Le texte de tous les projets d'amendement doit être communiqué à tous les membres (actifs et auxiliaires) par la même procédure de convocation des assemblées générales (voir Article 12-B). Les règlements ainsi adoptés, modifiés ou suspendus à la majorité du deux-tiers prennent immédiatement force de règlement à moins qu'il y soit mentionné en toutes lettres des indications contraires.

CHAPITRE 10

Disposition finale

ARTICLE 30... ENTRÉE EN VIGUEUR

Les présents règlements seront effectifs le jour même de leurs adoptions.

Président(e) d'assemblée

Secretaire d'assemblee

Moncton, le

Ben où est-ce que ça se trouve la fameuse Coop?!?

AU 047 TAILLON
Près de la salle de billard et du Kacho

Le local a tout été bien rénové C'est à voir!

ORGANIGRAMME

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Constituée par toutes les personnes membres de la coopérative.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Constitué de neuf administrateurs(trices) élu(e)s par l'assemblée générale

(1) Président(e)
(1) Vice-président(e) interne
(1) Vice-président(e) à l'éducation
(1) Secrétaire
(1) Trésorier(ère)
(1) Responsable des affaires extérieures
(3) Représentants(es) des comités et des travailleurs(euses) bénévoles (autres que le(la) gérant(e), de(la) responsable du magasin ou le(la) comptable).

COMITÉS ET TRAVAILLEURS(EUSES)

(Bénévoles et/ou rémunérés(es))

(1) Gérant(e)
(1) Responsable du magasin et des comités (achat - réception - étalage - services)
(1) Comptable (et comité de gestion)
(1) Comité de la caisse et de l'entretien

Tout autres comités et travailleurs(euses) (bénévoles et/ou rémunéré(e)s) désignés par le conseil d'administration.

RENDEZ-VOUS

AU R-221 SC. GENIE

MARDI 2 MARS 7H.

PAGE LIBRE

La F.E.U.M. face B

Depuis un certain temps, la F.E.U.M. fait périodiquement les nouvelles. On a entendu des échos qu'un certain Gérald Lavallée s'acharnait à mettre la F.E.U.M. à découvert et, qu'en riposte, l'exécutif de la F.E.U.M. et d'autres personnes cherchent à abaisser Lavallée dans ses démarches. Or, beaucoup de gens cherchent à savoir en réalité ce qui se passe et je voudrais tâcher de faire le point, aussi objectivement que possible. (Étant le porte-parole de plusieurs étudiants et ayant été membre du conseil d'administration de la F.E.U.M. presque deux ans, je peux me considérer en connaissance de cause.)

On parle de tous côtés et on critique le fonctionnement de la F.E.U.M. (surtout l'aspect financier). Illustrons un exemple pour voir comment ça se passe. Il fait partie des us et coutumes à la F.E.U.M. de présenter des rapports verbaux pour prendre des décisions administratives immédiates... (et on critique l'administration de l'Université lorsqu'elle en fait autant!) Il s'agit alors de baser notre décision à la confiance et au sens de responsabilité des dirigeants de divers associations de la Fédération qui, très souvent, ne donnent pas suite.

Certaines personnes ont donc vraiment abusé de la bonne foi, mais aussi du manque de connaissances face aux agissements et irrégularités financières de l'administration de la F.E.U.M., de certains représentants au conseil d'administration de la F.E.U.M. Combien de fois certains membres du C.A. ont critiqué l'incohérence des procédures administratives (et autres) et que rien n'a été amorcé pour rectifier la situation? Le système de la fédération est très mal géré de part et d'autres, mais toujours très bien dissimulé. Ce n'est certes pas l'apprentissage que l'on désire obtenir lorsqu'on va à l'école!

Je reconnais ouvertement que l'on fait des erreurs, souvent très coûteuses en faisant confiance à des étudiant(e)s faute d'information suffisante. J'en profite pour m'excuser à mes collègues étudiant(e)s étudiantes, ainsi qu'à nos parents qui sont souvent monétairement impliqués dans ce "carnaval".

Toutes ces raisons font que j'encourage fortement Lavallée à continuer dans ses démarches puisqu'un grand nombre d'étudiants (es) sont inatisfaits(es) de l'emploi que fait la F.E.U.M. de leur cinquante dollars ($50) annuellement. Sans trop connaître les conditions économiques, je sais néanmoins que toute incorporation doit faire des états financiers en bonne et dûre forme chaque année, ce qui n'est pas le cas de la F.E.U.M. Inc. Après qu,on se permet d'accuser l'administration de l'Université de Moncton et le gouvernement de vouloir abolir la Fédérations.

Alors comment rectifier la situation une bonne fois pour toutes? Mettre avec les meilleures intentions du monde, une personne ne peut améliorer la situation à moins de vraiment faire des éclats, ce que Lavallée fait présentement.

Plusieurs descendent Lavallée qui désire que la F.E.U.M. implante des mécanismes de contrôle financier plus stricts et urgents. Tout organisme qui se respecte ne possède-t-il pas de tels mécanismes? Je n'ai jamais pu comprendre comment l'exécutif de la F.E.U.M. pense s'approprier d'une crédibilité lorsqu'elle roule ses membres de la sorte.

Un autre point litigé est que la F.E.U.M. se dit défendre les droits de tous les étudiants et de parler en leur nom alors qu'en réalité, elle n'en représente qu'un très faible poucentage (10%) avec ses idéologies. Comment donc accepter cette "voix" comme "voix des étudiants" du Centre universitaire de Moncton? Réveillons-nous!

Le public en général a une très mauvaise opinion des étudiants/etudiantes universitaires et jusqu'à un certain point, il a raison. Mais il est bon qu'il sache que chaque groupe crie et manifeste, la majorité est là à travailler, et certains font leur beurre beaucoup pour tout remettre à l'ordre.

Irène Arseneau
(alias "Yvette")

- aussi "étudiante à la base"
- ex-membre du C.A.
- Présidente du conseil étudiant

École de nutrition et d'études familiales

Être efficace

Dans votre vie, n'aimeriez vous pas simplifier les va-et-vient inutiles, garder au minimum les soucis et les tracas du quotidien? Si on pouvait le faire, on dirait que l'on est efficace.

Être efficace n'est pas seulement l'apanage des scientistes, mais devrait être une préoccupation importante pour toute personne voulant s'améliorer chaque jour. Nous explorerons dans cet article quelques facettes de cette connaissance.

Devenir plus efficace me force à être plus attentif aux moindres gestes des corps, aux détails banals du monde extérieur. Je les utilise comme une source d'apprentissage. Et m'incitent à me projeter vers un plus grand éveil.

Une des méthodes pour arriver à cet éveil consiste à me mettre à la place d'explorer ce que sont les autres; vivre leurs mystères puisque chacun a développé ses expériences, il (elle) peut donc les partager.

En plus de relations avec autrui, il y a aussi la découverte de la nature par lequel chacun tient le souffle de vie, par lequel chacun procède. Sur cette terre, ce qui est en harmonie respire, s'épanouit, un fluide divin coule dans cet arbre; que dire' de cette rivière, parsemée de verdure, là où des oiseaux enchantent de leurs airs! Encore là, écoutez ces phénomènes sont source intarissable d'apprentissage, un idéal de vie. Je dis de l'

SECTION CULTURELLE

Broue

Un Broue HA! HA! étudiant "82"

Les organisateurs du broue HA! HA! étudiant '82 vous souhaitent de passer une belle semaine d'étude et revenez avec l'esprit reposé et l'esprit pour la fête.

N'oublions pas cette année, le broue HA! HA! se passe du 10 au 14 mars.

Le broue HA! HA! '82

- ***— Capitaine Nô et le Bing Bang Band***
- ***— Championnat universitaire de hockey canadien***
- ***— Super soirée au Kacho***
- ***— Super patinage disco***
- ***— Tournoi***
  - ***hockey interfaculté***
  - ***hockey sur table***
  - ***volley-ball***
  - ***badminton***
  - ***backgammon***
  - ***tir au poignet, etc...***

Carnaval étudiant se métamorphose en HA! BROUE HA! étudiant "82"

Le Broue HA! HA! pour les sportifs

Comme vous l'avez sans doute remarqué, notre carnaval aura lieu en même temps que le championnat de hockey universitaire canadien qui aura lieu au Colisée de Moncton. Par conséquent, toutes les activités seront programmées de façon à ne pas entrer en conflit avec les différentes parties de hockey du championnat. Donc les étudiants pourront participer aux activités du carnaval et assister au championnat.

Pour les sportifs, il y aura des activités pour tous les goûts. Une partie de "Murder Ball" est en train d'être organisée entre des handicapés de la région de Moncton et des étudiants de l'U de M. Le "Murder Ball" est un sport que l'on pratique en chaise roulante et qui allie le soccer, le basket-ball et le football.

Des tournois de badmington, de volley-ball seront organisés au CEPS. Le hockey inter-faculté aura son tournoi et cette année, il y a deux nouveautés: un tournoi de hockey botine et un tournoi de hockey sur table. Si dame nature peut nous donner du temps favorable, une randonnée de ski de fond sera organisée.

Dans un futur bien proche, plus d'informations vous seront données à savoir quand et où auront lieu les activités et comment on peut s'inscrire.

Etudiant 82'

Capitaine Nô et le Bing-Bang Band

Au cours des dernières semaines, surtout depuis la décision des étudiants de 4ième année en Loisirs de s'occuper du carnaval d'hiver, nous avons été en contact avec plusieurs groupes ue musique populaire.

Les pourparlers se sont échelonnés sur une période de deux semaines et après de nombreux contacts, notre choix s'est arrêté sur le groupe "Capitaine Nô et le Bing-Bang Band".

Ce groupe nous vient du Québec et a déjà enregistré trois long-jeux, dont le dernier "Ville de rien".

Capitaine Nô est celui qui constitue le noyau du groupe. Sa musique entraînante est un rock-and-roll américain des années 60 repris à la québecoise. Le groupe joue aussi du bon "blues". Enfin quelque chose à faire sauter l'aréna Jean-L. Lévesque deux soirs consécutifs.

Alors, soubliez pas de participer en grand nombre et d'amener vos amis pour deux soirées qui s'annoncent le plus haut en couleur.

Gilles Bryar
Responsable des soirées

Félicitations



Félicitations à Steven Boyce, Barb Quigley, Johanne Landry, Normand Richard et Lise Picard (5 étudiants de l'Université de Moncton) qui ont remporté le premier prix au concours de la chanson folklorique le dimanche 7 février. Le concours était le 14e annuel de l'Université Mt. Allison. En tout, quatre universités participèrent mais le quintet de l'U. de M., en interprétant deux compositions de Steven (l'une d'elle, harmonisée par Normand et Johanne) et une ancienne pièce datant de la Renaissance, a reçu des témoignages d'honneur et a remporté le premier prix de 150$.

Félicitations au groupe!

Ha! Ha!

Le Broue HA! HA! Socio-culturel

Le socio-culturel n'a certes pas été oublié au carnaval des étudiants "82". Etant donné que le championnat canadien de hockey universitaire amènera un certain esprit de fête, les étudiants pourront complémenter avec des "supers" activités socio-culturelles.

Parmi celles-ci il faut souligner le "super patinage disco" du mercredi soir, la soirée traditionnelle du jeudi soir au Kacho avec différents concours tels que, concours de buveurs, tir au poignet, etc... Le vendredi après-midi au Kacho, plusieurs concours auront lieu. Une nuit de films aura lieu le vendredi soir avec entre autres le "fameux et mystérieux" film. The Rock; Horror Picture Show (présenté également le jeudi soir). Il y aura évidemment le concours de la meilleure prise, un concours "Guinness" et bien d'autres.

Grâce à de telles activités, ceux qui aiment plus ou moins les activités de nature sportive ne trouveront sûrement pas le Carnaval des étudiants ennuyeux mais plutôt plein de broue HA! HA!.

Maigre

Je suis maigre
Maigre comme un Japonais
Maigre comme un Giacometti
Je suis maigre à mourir
Maigre à faire pâtir
Maigre comme un cancéreux
Maigre comme un lepreux
J'ai des trous dans les joues
J'ai des creux pour les yeux
J'ai les jambes les plus tenues
Et les bras les plus menus
Je suis maigre comme un cancer
On me prendrait pour Voltaire
Je suis l'incarnation de la misère
Je me courbe dans le vent
Comme un roseau au printemps
J'ai les os à fleur de peau
Je n'ai plus rien que la peau
Et les os
Si j'étais né un siècle plus tôt
Je crois qu'on m'aurais pris
Pour Barbey d'Aurévilly
Je suis maigre
Maigre comme la vie



Jeunesses musicales du Canada

Jeunesses musicales du Canada en collaboration avec les loisirs socio-culturels de l'Université de Moncton présente l'Ensemble Figaro, le lundi 15 février à 20h30 au local A-119 de la Faculté des sciences de l'éducation. Au programme des extraits du Barbier de Séville; (1816) de La danza (vers 1830-1835); de Granada; de Carmen (1875); de Pagliacci (1892); de Madama Butterfly (1904); de Rigoletto (1851); de Véronique (1898); de Les Trois valses (1935) de l'Auberge du Cheval blanc (1930-1932) et de Les Contes d'Hoffmann (1881).

Les billets sont de 3$ pour les étudiants et de 5$ pour les non-étudiants si on se les procure à l'avance et de 50¢ de plus au guichet. Les billets sont en vente aux deux Librairies acadiennes, Chez Yolande Fleuriste et aux cantines étudiantes à l'Université.





L'auteur-compositeur-interprète et musicienne, Gilberte Bohémier, (franco-manitobaine) donnera un concert le mardi 16 février à 20h30, au local A-119 de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Universite de Moncton. Les billets sont de 3$ pour les étudiants et de 5$ pour les non-étudiants s'ils sont achetés à l'avance et de 50¢ de plus si on se les procure à la porte.

Les billets sont en vente aux deux Librairie Acadienne, chez Yolande Fleuriste et aux cantines étudiantes de l'Université.

Le Club Cosmo présente The Mason Chapman Band



Le lundi et mardi, 22 et 23 février

Un des groupes les plus versatiles de Halifax. Ne manque pas de venir les voir.

Membres 1,00$ Non-membres 3,00$

SANTE ET SOCIETE

Quelques mythes sur la santé des femmes

Dans le domaine de la santé, comme dans tout autre domaine, la femme est dominée et dépendante. Les médecins se font souvent des images au sujet de la santé des femmes; donc ces dernières ne jouissent d'aucun pouvoir sur leur propre corps, et sont totalement subordonnées quant à leur santé physique et mentale.

Le domaine médical est contaminé de mythes qui sont associés au sexe féminin et à sa santé.

Premièrement, la femme est vue comme mère, épouse et reproductrice. Elle est dotée des termes "fragile", "sentimentale", ou bien encore "dépendante". Le corps médical conçoit la femme du point de vue maternité, capable d'enfanter, de nourrir et de soigner.

D'après plusieurs médecins, les maladises resentis par les femmes sont d'ordre psychologique ou psychosomatique. Parmi ces malaises nous y retrouvons la dysménorrhée (douleurs pendant la menstruation), les nausées de la grossesse, et la douleur de l'accouchement.

Nous savons depuis longtemps qu'il existe chez la femme des fluctuations hormonales, pendant le cycle menstruel, qui influencent le comportement ou tempérament de celle-ci. Quant aux hommes, on entend rarement parler qu'il existe également chez eux des changements de comportement, qui sont reliés à une élévation de la concentration de testostérone.

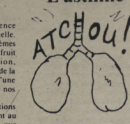
Les gynécologues ou obstétriciens se disent capables d'expliquer ce que peuvent vivre ou ressentir les femmes pendant leur grossesse ou bien leur ménopause. Ces derniers semblent contrôler de plus en plus ces étapes éprouvantes de la vie d'une femme. Il n'est donc pas étonnant de noter que plusieurs femmes décrivent l'accouchement ou leur rendez-vous chez le médecin comme une expérience froide et impersonnelle.

Puisque nos problèmes sont vus comme étant le fruit de notre imagination, certains professionnels de la santé n'accordent qu'une légère importance à nos "petit malaises".

Ces diverses conceptions que les médecins se font au sujet des femmes font que celles-ci se trouvent généralement très insatisfaites des services du corps médical. La femme est souvent sujette à l'exploitation; ce qui implique une désappropriation de son corps et une atteinte à son intimité. En conclusion, le monde médical est caractérisé par la domination des hommes sur les femmes et donc par la discrimination sexuelle. (Référence - Essai sur la santé des femmes (Gouvernement du Québec) p. 39-69.)

Claire Gauvin
Etudiante - 2e année
Sciences Infirmières
Tél: 854-2953

L'asthme



On demande à tous ceux et celles qui souffrent d'asthme de participer à un programme de recherche qui se déroule au Département de psychologie.

Ce programme vise à décoler:

- les stratégies que les asthmatiques utilisent pour faire face à un attaque
- les traits de personnalité qui peuvent influencer la maladie.

Les personnes intéressées doivent appeler au numéro suivant pour plus d'information - 854-4008.

Aujourd'hui, vous êtes responsable de votre propre santé. Si vous observez des signes physiques ou mentaux qui ne vous paraissent pas bien, vous allez voir le médecin.

S'il détecte une anomalie, il vous prescrira des médicaments ou vous suggérera une chirurgie. Si vous avez des doutes, sentez-vous à l'aise de poser des questions afin de vous renseigner davantage, par exemple demander-lui les effets secondaires. N'oubliez pas que c'est votre corps qui va en subir les effets.

Si après avoir reçu tous les renseignements désirés, vous n'êtes pas satisfaits, prenez un rendez-vous chez un autre médecin, afin d'avoir une deuxième opinion. Il y a de fortes chances que vous n'aurez pas besoin de prendre ces médicaments qui auraient pu avoir des effets secondaires assez néfastes ou encore peut-être que vous n'aurez pas besoin d'une chirurgie. Prenez-y votre corps est très précieux et il faut prendre toutes les chances possibles pour le garder en bon fonctionnement et n'oubliez pas que les docteurs sont des humains et qu'ils peuvent faire des erreurs. Une seconde opinion sera seulement une mesure à prendre pour vérifier le premier diagnostic.

En dernier lieu, n'oubliez pas de faire un examen complet à tous les ans pour prévenir toute maladie.

Bonne Santé!
Donna Lynn Steeves
Mary Baxter
Lise LeBlanc
Comité de prévention
Sciences Infirmières

DANS NOS FACULTES

Faculté des sciences et de génie


la cligne...?
par Rocky
Psst! Psst!
Bonjour le monde, je m'appelle Rocky et je suis un agent secret dans le zoo de l'Université de Moncton. J'ai récemment fait une grande découverte. Une nouvelle tribu est arrivée au zoo et elle se prépare à vaincre encore et encore la tribu des G'nies tan dérivé d'un peuple communément appelé (Gnomes). Voici jusqu'à date mon rapport. Je n'ai pu qu'avoir quelques photos des membres de la tribu mais je continue mon enquête et je vous donnerai un rapport à chaque semaine.
la cligne
Marie
Marie
Marie

L'INTERNATIONALE SOLIDARITE!

Le Comité de solidarité avec la lutte du peuple d'El Salvador est un comité Ad-hoc créé par quelques individus, étudiant(es) et professeur à l'Université de Moncton, afin de mieux faire connaître la situation salvadorienne dans cette région. Ceux qui sont intéressés à se joindre à nous peuvent nous contacter à 388-5770 (à l'heure du souper).

On continue cette semaine la relation des événements les plus importants de l'évolution de la lutte que mène ce peuple pour conquérir son autodétermination. La semaine précédente, il y a été question de l'endurcissement de la Junte et de l'expulsion du Colonel Majano, celui qui avait été à la tête de l'insurrection du 15 octobre 1979. On a parlé également du début de l'offensive militaire du FMLN en janvier 1981, et l'appui des États-Unis pour la Junte. Enfin, on a souligné les liens que le nouvel ambassadeur américain et ses collaborateurs les plus proches ont avec le central de l'intelligence américaine (CIA).

Le massacre. Richard Brumlin, professeur de Droit Publique et membre du parlement Suisse déclara, dans une interview à la revue allemande "Der Spiegel" (1981, no. 10): "Nous avons constaté plusieurs cas (de répression au El Salvador). Par exemple, il y a évidence que c'est la police qui a assassiné l'Archevêque Romero en mars 1980. Nous avons une information détaillée sur les "opérations de nettoyage" dans des régions où il n'y a que des populations désarmées, sur les bombardements sans discrimination, sur les assassinats des membres de syndicats et des éditeurs de journaux, etc. Également, on a des preuves sur différentes formes de torture: décapiter, castration, extraction de la langue, des yeux, des oreilles, etc. Il y a des cas de femmes enceintes qui se sont vues extraire leur foetus et après, leurs tortionnaires les ont jetés aux chiens".

Le prosse américain n'est fait l'écho de plusieurs cas de torture incroyable. La fin de 1981, on a présenté la situation d'une famille d'émigrés salvadoriens, dont le père est devenu fou après avoir reconnu à la morgue le cadavre de sa fille. Comme il était étonné de la voir en grosseur, alors que la veille - jour de son enlèvement par la police- elle ne l'était pas, il a demandé l'autopsie. On y a constaté que ce qu'elle avait au ventre était la tête de son fiancé, enlevé lui aussi par la police.

On peut compter par milliers les cas pathétiques.

La répression contre la population civil: attein(dre) des limites insupportables pour n'importe quel être humain. Les bombardements des populations civiles sont devenus publics. En octobre 1981 l'armée a bombardé plusieurs villages et hameaux de la province de Chalatenango, où la force du FMLN est considérable. Cependant, aucun de ces villages et hameaux bombardés n'étaient dans le territoire contrôlé par la guérilla. Le village "El Alto" a été complètement rasé. Dans les derniers jours de l'année 1981, les bombardements de l'armée ont fait plus de 900 morts parmi la population civile de la province de Morazan.

D'après Amnistie Internationale et le bureau d'aide juridique de l'Archevêché de San Salvador, la "réforme agraire" (qui a été mise en veilleuse le premier jour 10 ans" avec la bénédiction de Washington), n'est qu'un déguisement pour cacher une campagne de répression massive. Un rapport d'OXFAM-America sur la Réforme agraire considère que la seule étape qui a été autorisé par la Junte ne profite pas à l'immense majorité des paysans du pays. Cependant, cette "réforme agraire", qui cache une répression atroce, a bénéficié d'une aide américaine de plus de $ 200 millions en 1981.

Le bureau d'aide juridique de l'Archevêché de San Salvador estime à 20 000 les morts depuis l'incorporation de Duarte à la Junte en mars 1980. Le Washington Post considère en 30 000 les morts politiques depuis l'ascension de la Junte au pouvoir le 15 octobre 1979. En août 1981, une délégation irlandaise (Trocaire) estima en 9 933 les assassinats entre le ler janvier et le 31 juillet 1981, dont la majorité ont été provoqués par l'Armée régulière, parfois en collaboration avec des civils armés. Cette délégation a souligné le fait que la Junte prenne travaillant au Service Social de l'Archevêché a été séquestrée et assassiné en juillet 1981. Pour Mgr. Rivera-y-Damas, le responsable est à l'armée navale.

Par ailleurs, le 12% de la population salvadorienne se compte comme réfugié. de ces 600 000 refugiés, le tiers (200 000) se trouve à l'étranger. Le Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés (prix Nobel de la Paix 1981) estime en 305 000 les réfugiés à l'étranger (195 000 en Amérique centrale et 110 000 au Mexique). L'ONU souligne d'ailleurs que les réfugiés dans les camps que l'Église a créé à l'intérieur d'El Salvador sont harcelés continuellement par l'Armée.

Les fouilles et les enlèvements y arrivent souvent. Un documentaire de Radio-Canada, diffusé en novembre 1981, montrait la misère de ces camps. Il y était question également des enfants qui avaient été torturés, après que l'Armée ait assassiné leurs parents.

On estime entre 100 000 et 150 000 les personnes qui sont parties illégalement aux É.-U. en 1980. Pendant cette année, le "U.S. Border Patrol" estima entre 25 000 et 60 000 les salvadoriens qui étaient entrés aux É.-U. sans papiers et sans être contrôlés par ce service. Avec l'augmentation de la guerre civile(en)981,ceschiffresont augmenté considérablement. En ce qui concerne les déportations, 10 000 salvadoriens furent déportés en 1980 des É.-U. Pendant 1981, il y a eu une

déportation moyenne de 1 000 salvadoriens par mois, malgré les protestations de plusieurs organisations religieuses et syndicales. Entre-temps, l'oligarchie salvadorienne se bronze sur les plages de Miami, certains jouissant même d'un statut de "réfugié politique"...



L'avance militaire du peuple. 1981 fut marquée par un avance dans la qualité et la quantité de l'armée populaire. A part les actions de janvier et de février,dont on a déjà fait référence, le FMLN réalisa des actions spectaculaires et importantes pour la logistique de la guerre civile. En voyons quelques unes.

Plusieurs attaques contre la caserne centrale de la Garde-Nationale -le corps le plus répressif de l'Armée- ont permis un entraînement important pour les cadres des milices populaires, ainsi que l'attaque à l'aéroport militaire, où les dommages furent considérables. Face à l'impuissance de l'armée régulière, les conseillers militaires américains, qui demeuraient dans les pavillons de l'aéroport, ont été envoyés avec leurs autres collègues, aux bâtiments de l'ancienne école des professeurs. D'après la caserne des troupes entraînées par les américains. Par ailleurs, la caserne centrale de la police nationale fut attaquée à plusieurs reprises. En juillet, l'infiltration du FMLN dans ce dernier corps répressif permis de détruire complètement un pavillon de cette caserne.

Le 10 août 1981, le FMLN occupa le village Perquin, et toute la zone environnante, après avoir délogé l'armée régulière. Celle-ci reconnu publiquement ce fait le 18 août. La Garde-Nationale repris Perquin le 22 août, sans avoir rencontré un seul guérrillero, car ils avaient déjà quitté la région. D'après le Washington Post (30 août), aucun maquisard n'est mort dans cette bataille, et la population de la zone s'incorpora massivement aux combattants du FMLN. Cette stratégie a été utilisée à plusieurs reprises tout au long de l'étendue du territoire national, notamment au nord et à l'est du pays, où le FMLN contrôle et gère des régions où l'armée régulière ne peut pas entrer.

Suite de la page 12

Une partie importante de la province Norazan est sous le contrôle du FMLN depuis le 19 août 1981. Il s'agit de régions d'accès difficile où l'armée n'ose pas pénétrer. Le premier poste-émetteur du FMLN, radio "Venceremos" ("Nous vaincrons"), transmet de cette région. Le deuxième poste, radio "Unidad" ("Unité") transmet depuis le 7 octobre 1981 à partir des territoires libérés dans la province d'Usulutan, à l'est du pays.

Les É.-U. ont répondu avec une aide accrue pour la Junte. Comme des 10 hélicoptères Huey qui avaient été octroyés en janvier il ne restait aucun, le 26 août ils en accordèrent 4 autres. Cependant, AIP informa le 8 octobre que le FMLN venait d'en détruire un.

Malgré cette intervention américaine, la guerre populaire continue. Le 13 octobre 1981 le ministre de la Défense déclara que le gouvernement initiait ce jour un nettoyage "général et définitif" contre le FMLN. C'était déjà le quatrième nettoyage "général et définitif" annoncé par l'armée. Ridiculisant ces déclarations, deux jours après (15 octobre 1981) le FMLN "fêtait" le deuxième anniversaire du coup d'État de la Junte avec la destruction du "Pont d'Or".

le pont le plus important du pays, situé à seulement quelques kilomètres d'une importante caserne de l'armée.

L'importance stratégique de ce pont est grande. Il était sur le fleuve "Lempa", le plus important du pays. Comme le fleuve coupe le pays en deux, la destruction du pont empêche l'arrivée de renforts militaires par route vers les régions est et nord-est du pays, où le FMLN contrôle des zones libérées.

Cinq jours après la destruction du pont (20 octobre), le FMLN repoussait l'attaque que l'armée avait initié contre les territoires libérés de la province d'Usulutan. La destruction du pont, ainsi que les barricades placées sur les routes d'autres villes de la région orientale du pays, empêchèrent tout renfort opportun à l'armée de la Junte. Malgré sa résistance habituelle à accepter ses défaites, la Junte s'est vue obligée de reconnaître les lourdes pertes subies dans ces batailles (notamment "La Esperanza" et "El Felipe"), car les journalistes internationaux étaient encore dans la région, à cause de la récente destruction du pont.

À suivre.





CARAVANE

L'E.U.M.C. tiendra une réunion pour tous ceux qui désirent de participer à la vente de Caravane et peut-être de continuer à travailler avec l'Entraide par après, qui sait?... La réunion sera le lundi 15 février à 19h30 (7h30) au salon étudiant des Sciences Sociales.

Caravane s'en vient

Saviez-vous que Caravane s'en venait? Savez-vous d'abord ce qu'est Caravane? Laissez-moi vous éclairer.

Caravane, c'est le magasin d'objets d'art provenant de différents pays en "voie de développement", parrainé par le comité local de l'E.U.M.C. En effet, chaque année, le comité local de l'E.U.M.C. Moncton reçoit, avec l'aide précieuse de volontaires, ce magasin ambulant. D'habitude, il est ici pour 3-4 jours. Le but de tout cela est de faire connaître au plus grand nombre de gens possible la forme d'artisanat qui est propre à chaque pays et à chaque culture. En plus, il vous est possible d'acheter autant d'articles qu'il vous plaira. Il y aura des lainages, des articles en paille, des bibelots, des bijoux, des objets d'art pur et simple, etc. On vous attend en GRAND NOMBRE.

Caravane sera sur le campus les 3, 4, 5 et 6 mars. Surveiller la publicité pour les heures d'ouverture et de fermeture. La vente se fera à la chapelle, au troisième étage de l'édifice Taillon.

Gilles Vienneau
Représentant de l'E.U.M.C. Moncton





EUMC

Tout d'abord, j'aimerais vous poser une question. Savez-vous ce qu'est l'E.U.M.C.? Non? J'en était sûr. C'est l'Entraide Universitaire Mondiale du Canada. E.U.M.C.U., un mouvement de développement international intéressé aux problèmes que vivent les différents pays du tiers-monde. Par l'entremise de coopérants sur place ainsi que des séminaristes étudiants envoyés chaque été, l'E.U.M.C. sert ou plutôt devrait servir à sensibiliser autant de gens sur la situation des pays du tiers-monde et à savoir qu'est-ce qui fait ou qui a fait qu'ils en soient rendus où ils en sont. Pourquoi dis-je "devrait"? Bonne question mais je n'y répondrai pas tout de suite.

Chaque université, collège, collège communautaire ou cegep est apte à se joindre à l'E.U.M.C. en organisant un comité local sur son campus respectif.

Chacun des membres du comité paie une cotisation annuelle de 5.00$ et devient par le fait même, membre actif de l'E.U.M.C. L'Université de Moncton possède son comité mais avec des forces assez réduites et pas trop représentatives: 4 membres actifs.

La fin de semaine du 29 janvier, Serge Comeau et moi-même, nous sommes rendus à Ottawa pour la réunion annuelle de l'E.U.M.C. C'est à cette occasion que se prennent toutes les décisions en ce qui concerne l'avenir, le financement, la philosophie, etc de l'E.U.M.C. Dès que j'aurai reçu le procès-verbal de cette réunion, je vous communiquerai les nouvelles importantes, car si je le fais maintenant, j'en oublierai sûrement.

Pour continuer, disons tout de suite que cette année encore, le comité local de l'E.U.M.C. reçoit "CARAVANE", un magasin ambulant de vente d'objets d'artisanats. C'est une espèce de tradition et il faudrait la respecter encore cette année. Mais pour ce faire, il faut plus que 4 personnes. Les dates de "CARAVANE" sont les 4, 5 et 6 mars inclusivement. Donc si tu n'as rien de spécial à faire pendant ces jours-là, on pourrait peut-être t'aider à les rendre un peu spéciales!

Ah oui, j'oubliais. En fin de semaine, j'ai été élu représentant des Maritimes au comité national de l'E.U.M.C., c'est-à-dire le conseil d'administration. Voilà encore une raison pourquoi Moncton se doit d'avoir un comité fort et responsable sur le campus. Mais on a besoin et on veut ton aide. Le développement international t'intéresse? Tu veux travailler à "CARAVANE"? Tu veux en savoir plus long sur les activités futures du comité local? Si oui, il nous fera un plaisir, Serge et moi, de t'informer davantage sur des points. Tu peux nous rejoindre aux numéros suivants:

Serge Comeau
389-9932
Gilles Vienneau
388-3361

Et si on y est pas, tu peux laisser un message au Conseil étudiant des Sciences Sociales. Et n'oublie pas que toute la vérité ne se trouve pas nécessairement dans les bouquins universitaires; ce qu'il y a à côté de ce "cadre académique" est souvent beaucoup plus intéressant.

Au plaisir d'entendre de tes nouvelles.

Gilles Vienneau
Représentant de l'E.U.M.C. sur le campus

ENTRE AUTRES

CENTRE D'EMPLOI

BONJOUR!

Cette semaine, je prends la place de la rubrique hebdomadaire du Centre afin de vous introduire à un concept de recherche d'emploi disponible sur notre campus. Cette rubrique vise les gradué(es) plutôt que les sous-gradué(es).

Pour ce qui a trait à la liste des emplois, consultez les babillards au Centre d'emploi et dans vos facultés.

Probablement si tu es inscrit à la faculté d'Administration (BAA, BSA, MBA, MAP), en Génie (Industriel ou Civil) ou en Sciences pures, tu as passé des entrevues avant Noël et tu as, nous l'espérons, reçu une offre d'emploi. Pour ces derniers, bonne chance dans votre nouvelle carrière.

Pour les autres, nous avons un système qui pourra vous aider et ça c'est la Banque Nationale d'emplois. Cette banque est essentiellement un service "d'échange d'information" sur les emplois offerts par les Centres d'emploi du Canada. Trouver un emploi n'est jamais une tâche facile. Si vous êtes prêt(e)s à aller travailler ailleurs au pays, là où vos compétences seront utilisées, la Banque Nationale d'emplois peut vous aider. Notre fichier renferme les derniers renseignements des emplois disponibles sur une période hebdomadaire. Tous les vendredis, notre fichier est mis à jour avec des nouveaux emplois. Si vous voulez de plus amples informations, s.v.p. consultez les responsables au Centre d'emploi.

Depuis plus d'une semaine, nous mettons à votre service les pages de carrières des journaux suivants:

1) l'Evangéline
2) le Glob & Mail
3) le Financial Times

Les emplois que nous découpons couvrent toutes les disciplines mais particulièrement le domaine de l'éducation, le nursing, le service social, la psychologie, l'administration et le génie. Les annonces sont affichées au Centre d'emploi. Nous vous prions de bien les laisser sur les babillards afin que tous(tes) les finissant(es) en bénéficient. Merci.

Michel

Jeunes-progressistes-conservateurs

Le club des Jeunes Progressistes-Conservateurs du campus universitaire de Moncton élira son nouvel exécutif le mercredi 17 février 1982. La réunion débutera à 19h00 au local 050 de la Faculté d'administration.

La réunion est ouverte aux membres du club et les intéressés.

Les ministres provinciaux suivants ont accepté l'invitation: Jean Gauvin (Pêche), Jean-Pierre Ouellette (Jeunesse).

Après le choix du nouvel exécutif, il y aura une période de questions. Le tout sera suivi d'une petite soirée sociale.

On vous invite en grand nombre.

FJPCCUM

Conférence

Thème: La drogue et toi
Date: 15 février 1982
Heure: 19h30
Lieu: Salon, Résidence Lefebvre
Conférencier: M. Jean Allain
Conseiller Éducation et Prévention
Commission de l'Alcoolisme et de la Pharmacodépendance

Organisée par:
Mad. Jeanne Babineau, Service de santé
Mad. Thérèse Landry-Martin, Service de Counselling Psychologique et
Mad. Gisèle Michaud, étudiante, Sciences Infirmières.

Appartements étudiants

Le chef au Service du logement de l'Université de Moncton, M. Paul-Alfred LeBlanc,désire rappeler à la population étudiante que les formulaires de réservation pour les appartements étudiants pour l'année 1982-83 sont actuellement disponibles à son bureau au local 270 de l'Édifice Taillon. Cette année encore le Service de logement utilisera la méthode du tirage au sort pour sélectionner les locataires pour la prochaine année universitaire.

Pour être admissible au tirage, il faut être étudiant à temps plein à l'Université de Moncton en 1982-83; avoir sa résidence permanente à une distance minimum de 50 milles de Moncton; faire partie d'un groupe de trois ou quatre étudiant(e)s du même sexe et dont un seul est en première année.

En ce qui concerne les appartements pour couples, les deux conjoints doivent être étudiants à temps plein à l'Université pendant l'année 1982-83.

Le formulaire doit être accompagné d'un dépôt de 25$ par étudiant et remis au Service de logement avant 16h30 le vendredi 19 février 1982.

Le tirage se fera publiquement le mercredi 3 mars 1982 à compter de 15h00 au local 316 T de l'Édifice Taillon. Le groupe dont le nom sera tiré le premier aura le privilège de réserver l'appartement de son choix dans sa catégorie, et subséquemment.

Pour de plus amples renseignements, veuillez entrer en communication avec le Service de logement situé au 272 de l'Édifice Taillon, vous référer aux affiches sur les babillards de votre faculté/école, ou composer le 858-4008.

Plongée sous-marine

Un cours de plongée sous-marine sera offert à la piscine Jeanne Lévesque du CEPS de l'Université de Moncton à compter du lundi 22 février 1982 à 9h00 au local 250. L'inscription se fera au local 204 du CEPS de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30. Les frais d'inscription sont de 100$ par personne.

Une séance de pré-sélection aura lieu le mercredi 17 février à 18h30 à la piscine.

Pour de plus amples renseignements contacter Claudette Clark: 532-5517 ou Michel Paquet: 858-4536.

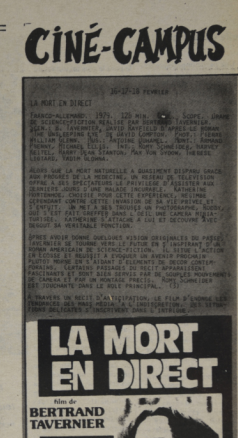
Conférence:

- Le Département de sociologie de l'Université de Moncton recevra les jeudi et vendredi, 18 et 19 février 1982, Mad. Céline Saint-Pierre de l'Université du Québec à Montréal.

Céline Saint-Pierre effectuera deux (2) interventions: "La résurgence des sociologies nationales et leurs places dans l'ensemble de la production sociologique", le jeudi 18 février à 13 heures au local 510 de l'Edifice Taillon et "Etude des problèmes liés à la micro-informatisation dans le secteur tertiaire. La pratique en sociologie du travail", le vendredi 19 février à 14 heures au local 442 de l'Edifice Taillon.

L'entrée est libre et tous sont les bienvenus.

CINÉ-CAMPUS





Réunion régulière

La réunion régulière prévue pour le 11 février 1982 a été annulée. Elle est remise au lundi 15 février 1982 à 19h00 au local 241 Arts.

Voici l'Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la réunion du 27 janvier 1982
3. Carnaval d'hiver
4. Élections et procédures
5. États financiers du FRONT et constitution
6. États financiers des fêtes d'automne
7. Situation financière de la F.E.U.M.
8. Autres
9. Levée de l'assemblée

SPORTS ET LOISIRS

Les Aigles bleus visitent les Anges bleus

par Eric Fournier

Volley-ball

En fin de semaine dernière, les formations masculines et féminines de volley-ball de notre université se rendaient à 2 compétitions différentes soit au tournoi du carnaval de Québec pour les femmes et à Edmundston chez les hommes. Pour ce qui est des Anges Bleus, la troupe de Charles Bourque se classa 5ième sur 12 équipes, ce qui n'est pas si mal si l'on considère le calibre élevé de compétition qui était relevé par la présence d'équipes de l'ouest canadien du Montréal inter, Dalhousie, etc. Pour ce qui est de la meute masculine qui semble être présentée par les nombreuses blessures, ils devaient s'incliner en finale contre une formation de Saint-Jean dans un tournoi d'école secondaire beaucoup moins relevé qu'aux leurs homologues féminines. Nos équipes de volley-ball se retrouvaient en action en fin de semaine alors qu'ils s'opposaient aux équipes de U.N.B. à Fredericton dans une formule de compétition 3 de 5.

Handball

En matière de handball, nos équipes masculines et féminines étaient en voyage la fin de semaine dernière alors qu'ils se rendaient au Québec dans le but d'y disputer les honneurs d'un tournoi qui se déroulait à Chicoutimi. Cette compétition regroupait sur cette base équipes de la région du Saguenay Lac St-Jean et les nôtres devaient normalement y faire bonne figure.

On vous rappelle que l'équipe masculine sous les ordres de Roger Cormier a gagné leurs deux rencontres contre Sherbi en fin de semaine dernière 18-14 et 18-16, pour ainsi s'installer au 1er rang de la ligue provinciale de handball olympique du N.-B. Pour ce qui est des Anges Bleus, la formation de l'entraineur Guy Boudreau s'est finalement au second rang de la ligue provinciale mais espère s'emparer du poste de commande d'ici peu de temps. Ces deux formations seront en action en fin de semaine au stade du CEPS. Donc ils auront chacune 2 rencontres à disputer. Une seule lacune, le manque de spectateurs lors des rencontres à domicile, le handball est un sport collectif très spectaculaire, venez donc voir...

Badminton

L'équipe participait il y a une semaine à leur premier tournoi de la saison à Fredericton. L'équipe s'est certes pas le succès espéré étant confronté dès le départ aux favoris du tournoi qui eux avaient été placé avantageusement et qui l'horaire contrairement à nos porte-couleurs. Les performances sont toutefois dignes de mention: tout d'abord Christian Lepage qui s'est inclin en finale 15-8 contre le champion de Terre-Neuve. En double, l'équipe de Christian et de Guy Boudreau s'inclina devant le duo composé de ce même champion. En finale consolation, l'équipe de Roger Pelletier et de Kevin ont dû s'incliner eux aussi devant leurs rivaux.

Athlétisme

Toujours en fin de semaine dernière se déroulait au stade du CEPS le championnat provincial intérieur du N.-B. qui regroupait quelques-uns des meilleurs athlètes de la province. Quelques membres de l'équipe de track de M participaient avec succès à ce championnat. Les meilleurs résultats nous provinrent donc de Claude Gagné et de Mlle Karen Claude, pour sa part, prouva sa valeur de sprinteur en amassant 2 victoires, soit dans les épreuves de 50 et 200 m., et ceci avec une facilité déconcertante. Mike Taylor pour sa part remporta tout aussi aisément l'épreuve du mille en un temps de 2 minutes-22 secondes laissant loin derrière lui tous ses rivaux. Michel Thibeault, lui aussi de l'Université de Moncton, remporta l'épreuve des 50 m. avec un temps de 7.2.

Il sera donc intéressant de surveiller le championnat interuniversitaire de l'Atlantique qui se déroulera dans notre université avant la fin du mois de février. Claude Gagné, Mike Taylor et Michel Thibeault de même des athlètes qui retiendront particulièrement notre attention sur la scène du championnat se déroule à Moncton pour la seconde année consécutive.

Ballon sur glace

L'équipe de ballon sur glace de l'Université de Moncton se rendait en fin de semaine à Paspédiac en Gaspésie pour y disputer la première position d'une tournoi double élimination qui regroupait 32 équipes masculines. Les nôtres y ont joué de malchance, gagnant leur première rencontre 5-0 contre l'équipe locale, mais devaient plier l'échine lors de la seconde, en sur temps cette fois-ci 3-2 ayant râter de nombreuses chances de marquer tout au long de la rencontre. Il est à signaler que l'équipe de Pabos de Chandler avait nivelé le pointage à la dernière seconde du temps réglementaire. Il est à noter que le travail d'équipe est leur atout majeur. Leur prochain tournoi est célébé le 26 février prochain à Shippagan.

Hockey

En matière de notre sport national, nos Aigles Bleus ont débuté la semaine dernière une série de 3 matches en moins de onze jours en affrontant mercredi soir dernier à l'aréna Jean-Louis Lévesque les Huskies de l'Université Ste-Mary's. Les nôtres se payèrent donc une seconde défaite consécutive tout au long de la semaine dernière contre Acadia et puis mercredi dernier contre les Huskies 3-2 devant un peu plus de mille personnes. Alain Grenier avait ouvert la marque au début du premier engagement pour notre bleu et or gandis que les visiteurs répliquaient en faisant scintiller la lumière rouge à 2 fois d'affilé. Rémi Lévesque, le capitaine de l'U de M, réussissait toutefois à tromper la vigilance du gardien adverse à quelques secondes de la fin. Les Aigles ont donc une fiche de trois défaites lors de leurs quatre dernières rencontres en moins de dix jours. Les Aigles mettent donc en péril leur première position de la division Kelly qu'ils doivent disputer au Tigres de Dalhousie, leur éternel rival. Les Aigles devaient reprendre la même Huskies de l'Université St-Mary's vendredi soir dernier sans les retrouver devant encore inconnus lors de la publication du journal/ chose certaine, notre bleu et or devra retrouver son temps des beaux jours s'il veut avoir l'avantage de la glace lors des séries éliminatoires et éventuellement bien figurer lors du championnat national les 11, 12 et 13 mars prochain au Colisée de Moncton.

Suite à la chronique "sport en mini" de Normand Léger, parue dans l'ÉVANGÉLINE du vendredi 12 février 1982, j'aimerais apporter les commentaires et suggestions suivants:

C'est quoi le but de descendre, et je dit descendre, chaque joueur des Aigles Bleus individuellement? Certains me répondront que c'est pour l'ouerter, voire même motiver les joueurs. Et bien si c'est ça la motivation...

De toute façon, à qui revient la mission de juger la performance des joueurs? Est-ce au rédacteur sportif du journal local ou à l'entraineur de l'équipe et ce à l'interne?

Dans son entreprise de démolition, M. Léger accuse certains joueurs d'un manque de leadership. Mais avez-vous déjà vu une équipe avec vingt leaders? Je vous suggère, M. Léger, un retour aux livres pour voir la définition d'un leader. Il accuse le gardien substitut de mauvaises performances lors des parties où il a officié. Pouvez-vous imaginez un instant qu'est-ce que c'est de jouer une fois par mois? Il accuse des joueurs de contre performances à l'offensive. Pourtant il y a de ces joueurs qui sont en 3, 4, 5, en même position des compteurs. Est-ce que votre idéal, M. Léger, serait de voir dix Aigles Bleus sur la liste des dix premiers compteurs de la ligue?

Et la critique s'amplifie. Il fait allusion à un joueur qui a été "coupé" de l'alignement avant Noël (ce qui est faux) et qui revient au jeu après les fêtes dû à des joueurs blessés. Rectifions: ce joueur en question, blessé lors des deux dernières saisons, et l'entraineur en étaient arrivés à un consensus. L'intente était qu'il participe et soigne ses blessures avant Noël pour nous arriver en pleine forme à la deuxième moitié de saison.

Connaissant personnellement le joueur, je peux vous affirmer qu'il a mis entre 75 et 100 heures de pratique pour refaire sa forme. Le fruit: une place sur le quatrième trio de l'équipe.

Voyons M. Léger est-ce que c'est ça fouetter un joueur? Est-ce ça motiver un joueur?

Soyons objectif. Analysons la compétition. Prenons en considération les autres équipes du circuit qui tentent de dérober nos champions canadiens et la première université française à avoir obtenu le championnat canadien, par la même occasion. Voilà une bien bonne source de motivation.

Cette année, dans la division Kelly, on a assisté à très peu de parties de 12 à 0. Les victoires sont de plus en plus difficiles à remporter, la pression devient plus forte...

Découragez nos Aigles **Dieux** mais encourageons nos Aigles Bleus.

d'un partisan loyal
Yves Laplante

Saviez-vous que...

Serge April des Sournois a réussi l'incroyable performance de 11 buts en plus de fournir quelques mentions d'assistance lors d'un massacre de 18 à 0 aux dépens des Individuels (non, c'est pas un poisson d'avril!!!)... Les Fucksstones ont une fiche de 2 victoires et un match nul en quatre de leurs 3 derniers matchs. Ce qui est le plus drôle est le fait que cette équipe n'avait pas encore gagné de parties cette année. Ceci est dû en grande partie à leur nouveau joueur de centre, **André Doucet** ainsi qu'à leur gardien de but, **Jean Godin**, qui lui semble avoir eu de nouveaux verres de contact dernièrement... **Pierre Vienneau (Pedro)**, un des arbitres de l'interfac, est présentement en convalescence suivant un séjour à l'hôpital pour une pneumonie. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement... **Michel Laplante**, le gardien de but des Naturalistes,a une fâcheuse habitude: en effet il sert ses jambières de gardien pour ensuite s'apercevoir qu'il a oublié de mettre ses culottes (ce qu'on appelle se faire prendre les culottes à bas)... **Claude** (Claudius Saccapus) **LeBlanc** des Acabois attend son voyage de ski avec impatience. Pendant la semaine d'étude il sera à Montréal et en profitera pour aller voir la partie Canadiens-Nordiques en plus de descendre les meilleures pentes (et clubs) de la région... **Marc** (Marky Baby) **Thériault**, instructeur des Naturalistes, a le "high score" sur presque toutes les machines électroniques du Kacho. Il dit attendre avec impatience le déchargement de nouvelles machines... Luc Chevarie, gardien auxiliaire des Pas Achalits, a bien hâte que Mario Richard revienne au jeu. On ne dit qu'il a marqué plus les nuits car il voit des caoutchoucs dans ses rêves...Les Sauveurs/Droit sont maintenant en première place dans la ligue gentilhomme, menés à l'attaque par Antoine Fréchette et Frank Arnold qui figurent sur la liste des meilleurs compteurs de la ligue... Les Aigles Noirs remportent victoire après victoire ces derniers temps et livrent une chaude lutte au Cumming Inferno... Richard Beaulieu et Gilles LeBlanc ont chacun réussi une soirée impressionnante de 10 points lors d'une récente victoire (non, ce n'est pas une ligue de footballl)... Yves Bédard de l'Éducation Physique semble avoir plus de facilité à compter des buts qu'à résoudre ses problèmes de comptabilité... Le Cumming Inferno est la seule équipe à avoir un joueur-sourgeur, soit Claude Gagné (pas étonnant que l'équipe n'a pas encore de joueurs blessés cette année)... Christian Lepage (Éducation Physique) a fait placer des nouvelles lames sur ses patins et cette fois-ci il est commandité par la compagnie Gillette et non par Black Knight...

Ballon-balai intra-mural

Classement

Équipe	PJ	PG	PP	BP	BC	Pts
Bums	12	11	1	56	10	13
Sélect	12	8	4	43	29	9
Bles	12	6	6	29	27	6
Sciences	12	5	7	17	22	5
Drogués	12	3	9	19	49	3
Génie	12	2	10	11	43	2

Compteurs

Nom	Buts	Ass.	Pts
Dean Whalen	21	7	28
Guy Bernier	10	12	22
Roland Daigle	6	15	21
Jean Fortin	5	13	18
Gilbert Losier	8	7	15
Etienne Thériault	9	3	12
Daniel Gallant	7	4	11
Reno Cormier	6	3	9
Alain Cassista	6	1	7
Donald Grondin	5	2	7

Prochaines parties Lundi 14 février
20h30 - Iles vs Génie
9h30 - Select vs Sciences
10h30 - Bums vs Drogués

Résultats Précédents

Drogués - 1 vs Sciences - 2
Select - 7 vs Iles - 0
Bums - 3 vs Génie - 1

Maître de cérémonie

Un étudiant et une étudiante de l'Université de Moncton sont demandés pour agir conjointement comme maître de cérémonie lors du gala des athlètes qui se déroulera au gymnase du CEPS de l'Université de Moncton.

Pour information, contacter Christine LeBlanc au CEPS de 9h00 à 5h00.

AU KACHO

Horaire des employés du Kacho Du 15 au 19 février

S'il vous est impossible de travailler aux heures et aux postes indiqués, appelez-nous à 250-4497

	Lundi	Mardi	Mercredi p.m.	Mercredi soir	Jeudi	Vendredi p.m.	Vendredi soir	Samedi soir	Dimanche
Responsable de soirée	DANY		GILLES	JEAN	ROBERT	GILLES	ROBERT		
Guichet I				CAROLE	LAURAINE		MARIE-LINE		
Guichet II					JOANNE		SYLVIE		
Disc-Jockey				DENIS	JAMES	DANIEL	MARC		
Garçons et filles de 1° comptoir 2°			PAUL-EMILE	SERGE	HELENE PIERRE R.	YVES L.	MICHEL LOUIS A.		
					DENIS C HILAIRE		NICOLE		
Serveurs(es) de tables			DENIS L.	MARYSE	NICOLE JEANNETTE MADO	DENIS L.	SUZANNE JASMINE FRANCINE		

Tirage au Kacho le jeudi 18 février, pour le tournoi national

Lors de notre discothèque de la semaine, nous ferons tirer deux laissez-passer, pour le championnat interuniversitaire canadien de hockey sur glace et ce en collaboration avec le club les Aigles Bleus.

En passant, parlons donc un peu de ce fameux tournoi dont vous êtes les hôtes par la présentation des joutes au Colisée. Les Aigles Bleus, pour ceux qui ne sont pas au courant, sont les défendants du titre national et il serait formidable qu'une équipe francophone conserve ce titre pour une seconde année consécutive après avoir été la première de l'élite française du Canada a recevoir pareil titre.

Mais, une tâche sombre macule le rêve de nos représentants. Auront-ils l'appui moral nécessaire pour y parvenir? Moi, j'y vais y aller vous?

De toute façon, on se prépare à célébrer l'événement comme il se doit et nous commençons par vous offrir la chance d'aller applaudir nos Aigles Bleus. Moi, j'y serai, et vous? Et puis, après une joute, une p'tite "frette" au Kacho pour commenter les bons et mauvais jeux entre amis. Champions canadiens une deuxième année, moi j'y pense, et vous?

Le Kacho



Horaire du 15 au 19 février

Lundi soir: Café étudiant; en passant le café attire du monde comme jamais et présente des soirées hors de l'ordinaire sans oublier cafés et plutôt rares. Claude Michaud sera notre chansonnier invité. A ne pas manquer.

Mercredi P.M.: Vous vous sentez seul, déprimé. Le Kacho offre une solution drastique à vos problèmes. Nous en sommes attendet nous tâcherons de vous divertir.

Merdredi soir: La veillée nouvelle-vague où le défoulement est de mise en compagnie de Denis Dumais, magistral théoricien de ce genre musical.

Jeudi soir: La discothèque de la semaine en compagnie de James qui, en passant, a promis de s'exiguer les flûtes et de se surpasser pour votre bon plaisir.

De plus, nous avons un tirage de deux laissez-passer pour le tournoi universitaire national auquel participent les défendants du titre, nos Aigles Bleus, qui nécessiteront un appui hors pair de votre part, vous les étudiants. En collaboration avec les Aigles Bleus, nous vous donnons la chance d'assister à toutes les rencontres du tournois.

Vendredi P.M.: L'après-midi des tristes adieux, mais pourquoi se quitter pour une semaine? Pour étudier sagement au domicile familial. Le Kacho vous propose de la gaieté en cette après-midi de départ. Une petite bière, un sourire et on prend la route en oubliant l'Université.

Bonne semaine à tous.

Horaire des employés du Kacho Du 8 au 14 mars

S'il vous est impossible de travailler aux heures et aux postes indiqués, appelez-nous à 250-4497

	Lundi	Mardi	Mercredi p.m.	Mercredi soir	Jeudi	Vendredi p.m.	Vendredi soir	Samedi soir	Dimanche
Responsable de soirée									
Guichet I				LAURAINE	CAROLE		JOANE	SYLVIE	JOANE
Guichet II					MARIE-L.		LOUISE	MARIE-LINE	
Disc-Jockey				DENIS	JAMES	DANIEL	MARC	ROBERT	JEAN
Garçons et filles de 1° comptoir 2°			SERGE C.	NICOLE M.	YVES L. HELENE	DENIS L.	LISA R. SERGE	HELENE PIERRE G.	YVES L.
					CPIERRE R. PIERRE G.		DENIS PAUL-EMILE	MICHEL NICOLE	
Serveurs(es) de tables			MADO	NICOLE R.	JASMINE SUZANNE MARC L.	FRANCINE	MARYSE JEANNETTE MADO	FRANCINE JASMINE NICOLE	JEANNETTE